

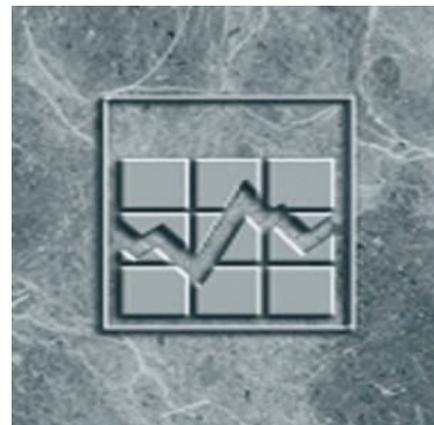
N° 75F0002M au catalogue
ISSN 1707-2867
ISBN 978-0-660-45065-0

Série de documents de recherche – Revenu

Développement d'une mesure de pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Nunavut

par Nancy Devin, Burton Gustajtis et Sarah McDermott

Date de diffusion : le 21 juin 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Développement d'une mesure de pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Nunavut

par Nancy Devin, Burton Gustajtis et Sarah McDermott

Conformément à la [Loi sur la réduction de la pauvreté](#), la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) représente maintenant le seuil officiel de la pauvreté au Canada.

Le présent document de travail décrit la méthodologie proposée pour la création d'une nouvelle MPC du Nord (MPC-N) pour le Nunavut, laquelle s'appuie sur la méthodologie utilisée pour la création de la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest¹. La méthodologie proposée ici servira à la création d'une MPC-N propre au Nunavut, avec 2018 comme année de base. Cependant, il convient de noter que la méthodologie utilisée pour la MPC et la MPC-N fera l'objet d'un examen complet, qui devrait avoir lieu en 2023².



Les seuils initiaux de la MPC-N du Nunavut et les estimations préliminaires du taux de pauvreté pour les années de référence 2018 à 2021, ainsi que les seuils de pauvreté pour l'année de référence 2022 sont présentés dans ce document. Une période de révision suivra la diffusion de ce document, au cours de laquelle Statistique Canada et Emploi et Développement social Canada (EDSC) recevront les commentaires des parties concernées et travailleront avec des experts, des intervenants, des organisations inuites ainsi que des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux pour valider les résultats.

La méthodologie proposée pour la MPC-N du Nunavut se fonde sur la méthodologie actuellement utilisée pour la MPC des provinces et sur celle utilisée pour la MPC-N des deux autres territoires. Par exemple, le volet transport de la MPC-N du Nunavut comprend des adaptations comparables à celles qui ont été apportées pour les collectivités accessibles uniquement par avion dans la MPC-N du Territoires du Nord-Ouest. Conformément aux méthodologies des MPC existantes, le développement de la MPC-N du Nunavut comprend les cinq mêmes composantes principales (p. ex., aliments, habillement, logement, transport et autres nécessités) ainsi qu'une composante distincte propre à la MPC-N du Nunavut. Cette nouvelle composante représenterait les coûts associés aux activités liées à la préservation des connaissances, de la culture, des traditions et du mode de vie des Inuit. De façon générale, la MPC-N du Nunavut a été conçue dans la même optique que les MPC existantes, soit à rendre compte d'un niveau de vie de base et modeste, en y apportant des ajustements nécessaires pour refléter les réalités du Nunavut³.

Remerciements

Ce document de travail n'aurait pas été possible sans la contribution inestimable du ministère des Services à la famille du gouvernement du Nunavut et de la Nunavut Tunngavik Incorporated. Nous sommes reconnaissants de leur soutien et du temps qu'ils ont consacré à la mise au point de la méthodologie de la MPC-N pour le Nunavut, ainsi que de leur aide pour la révision de ce document.

De plus, l'élaboration de la méthodologie relative à la récolte et à l'alimentation traditionnelle de la composante de l'alimentation n'aurait pas été possible sans l'expertise et l'aide du Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition de Santé Canada.

Enfin, nous sommes reconnaissants des conseils et des commentaires des participants aux réunions de la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté de 2019 et de 2022⁴.

1. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, voir le document [Développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#).
2. Pour plus d'information au sujet du troisième examen approfondi de la MPC, SVP voir: [Lancement du troisième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#).
3. Pour en savoir davantage sur les différences entre les méthodologies utilisées pour les différentes MPC, voir l'annexe E.
4. La Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté de 2022 a eu lieu du 22 juin au 24 juin, à Iqaluit, au Nunavut, tandis que la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté de 2019 a eu lieu du 19 au 21 novembre, à Cambridge Bay, au Nunavut. Les tables rondes ont réuni des représentants fédéraux et territoriaux, des organisations autochtones nationales représentant les Inuit (p. ex. Nunavut Tunngavik Incorporated, Inuit Tapiriit Kanatami), des aînés et des personnes ayant vécu des expériences de pauvreté dans des collectivités au Nunavut).

Introduction

Le 21 août 2018, le gouvernement du Canada a publié [Une chance pour tous : la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#), qui décrit les activités et les engagements à long terme orientant les mesures et les investissements actuels et futurs du gouvernement en vue de réduire la pauvreté. La [Loi sur la réduction de la pauvreté](#) a légiféré sur les principaux engagements pris dans la Stratégie, y compris l'adoption de la MPC comme ligne officielle de lutte contre la pauvreté du Canada.

Dans le cadre de son plan sur les données et les mesures, *Une chance pour tous* a précisé que Statistique Canada étudierait la possibilité de produire des seuils de MPC pour les territoires afin que le seuil officiel de pauvreté au Canada puisse être calculé pour les habitants des territoires du Canada. À cette fin, Statistique Canada a d'abord mis au point une méthodologie pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, décrite dans le document [Développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#), et a poursuivi ses travaux en collaboration avec le gouvernement du Nunavut pour déterminer les changements qu'il faudrait apporter à la MPC actuelle et à la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest pour établir des seuils de la MPC-N propres au Nunavut.

Tout comme pour la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les travaux de base pour la MPC-N du Nunavut sont fondés sur les résultats d'une étude menée en 2012 par un groupe de travail informel⁵ qui a évalué la faisabilité technique de l'élaboration d'une MPC-N pour les territoires. En ce qui a trait à la MPC-N du Nunavut, ce travail précurseur a été renforcé par les discussions tenues pendant les réunions de la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté de 2019 et de 2022.

Collaborer avec les peuples autochtones

Dans *Une chance pour tous*, le gouvernement du Canada s'est engagé à « collaborer avec les organisations autochtones nationales et d'autres intervenants pour déterminer et élaborer conjointement des indicateurs de pauvreté et du bien-être, y compris des mesures non fondées sur le revenu, qui reflètent les multiples dimensions de la pauvreté et du bien-être propres aux Premières Nations, aux Inuit et aux Métis⁶ ». L'élaboration des méthodologies de la MPC-N complète ces efforts continus.

Le gouvernement s'efforce de mieux comprendre la pauvreté et le bien-être du point de vue des peuples autochtones et des Inuit du Nunavut en particulier. Des efforts sont en cours pour encourager l'élaboration conjointe d'indicateurs complémentaires de la pauvreté et du bien-être, y compris des mesures de la pauvreté non fondées sur le revenu, qui reflètent les multiples dimensions de la pauvreté et du bien-être propres aux Inuit du Nunavut. Étant donné que la majorité de la population du Nunavut déclare avoir une identité autochtone⁷, il est particulièrement important d'intégrer des indicateurs additionnels de la pauvreté propres à cette population dans les analyses.

La méthodologie de la MPC ne vise pas à créer un panier de biens et de services contraignant et rigide. Bien que des modifications à la MPC-N du Nunavut aient été proposées afin de mieux tenir compte des besoins de la population inuite, les concepts sous-jacents sont fondés sur des normes et des concepts non autochtones. Comme pour les autres MPC, il est important de tenir compte du fait que le coût global associé à chaque composante devrait être validé, plutôt que les éléments individuels dénombrés.

-
5. Le processus de consultation de 2012 a été dirigé par un groupe de travail informel sur la mesure de faible revenu dans les territoires et comprenait des représentants de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (maintenant Emploi et Développement social Canada), de Statistique Canada, d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Le groupe de travail a été intégré par des représentants des Bureaux territoriaux de la statistique et des ministères responsables des politiques sociales et des services sociaux.
 6. Lors des consultations ayant mené à *Une chance pour tous*, il a été transmis au gouvernement du Canada qu'il devrait utiliser une approche de la réduction de la pauvreté exploitant les forces des peuples autochtones, basée sur le bien-être et la résilience de ceux-ci. Les femmes autochtones ont aussi expliqué que la pauvreté dépasse le simple manque de revenu; qu'il s'agit aussi d'une déconnexion sociale. Elles ont affirmé que les activités culturelles favorisent le bien-être social et économique, car celles-ci améliorent la confiance en soi et contribuent à l'identité.
 7. Lors des recensements de la population de 2016 et de 2021, environ 86 % des Nunavummiut ont déclaré une identité autochtone. [Statistique Canada, 2017, Nunavut \[Territoire\] et Canada \[Pays\], Profil du recensement, Recensement de 2016, produit no 98-316-X2016001](#) au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 29 novembre 2017; [Statistique Canada, 2022, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit no98-316-X2021001](#) au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 21 septembre 2022.

Le plan Makimaniq II

En 2010, le gouvernement du Nunavut et la Nunavut Tunngavik Incorporated ont convenu de coparrainer un processus de mobilisation publique pour créer un plan d'action pour la réduction de la pauvreté et de former la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté. En 2011, le *Plan Makimaniq : Une approche commune de la réduction de la pauvreté* a été publié, décrivant les mesures de réduction de la pauvreté regroupées en thèmes et mesures conformes aux priorités définies dans le processus de mobilisation du public. Le *Plan Makimaniq II* est son successeur.

Le *Plan Makimaniq II* exprime la compréhension commune des membres de la Table ronde sur la façon dont la pauvreté peut être réduite au Nunavut. Le *Plan Makimaniq* met l'accent sur la guérison, la réconciliation et l'autonomisation comme principaux domaines d'action pour réduire la pauvreté. Il identifie huit résultats à long terme à atteindre pour relever les défis complexes qui se chevauchent dans le domaine de la pauvreté.

Au cœur du *Plan Makimaniq II* se trouve la conviction que pour résoudre les causes systémiques de la pauvreté au Nunavut, nous devons tous travailler ensemble plus souvent et plus efficacement. Il définit la pauvreté comme une situation qui existe aujourd'hui au Nunavut lorsque les gens ne peuvent pas accéder aux soutiens dont ils ont besoin pour maintenir leur lien avec la terre ou pour participer pleinement à l'économie basée sur les salaires.

Sommaire de la méthodologie proposée pour le panier de la MPC-N du Nunavut

Il est proposé que la MPC-N du Nunavut fixe des seuils de pauvreté en fonction du coût d'un « panier de consommation » pour les cinq mêmes composantes que celles des autres MPC (c.-à-d., l'alimentation, l'habillement, le transport, le logement et les autres nécessités), avec l'ajout d'une composante distincte « inuusiqattiarniq » qui s'appliquerait seulement aux familles autochtones^{8,9}. Comme pour les autres MPC, les familles dont le revenu disponible est inférieur à leurs seuils applicables, compte tenu de la taille de la famille et de la région de résidence, seront considérées comme vivant dans la pauvreté. La méthodologie proposée pour le panier de la MPC-N de 2018¹⁰ pour le Nunavut est décrite dans ce qui suit. Plus de détails sur ces propositions sont donnés à l'annexe A – *Méthodologie proposée pour la MPC-N du Nunavut : régions, taille de la famille, composantes du panier et revenu disponible*.

Mesure du panier de consommation de l'Inuit Nunangat (MPC-IN) d'Inuit Tapiriit Kanatami

Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) travaille actuellement à la création d'une mesure du panier de consommation propre à l'Inuit Nunangat (MPC-IN), laquelle est décrite dans le document *Cost of Living Index Development and Economic Analysis for Poverty Reduction in Inuit Nunangat* (il est possible d'en obtenir une copie en communiquant avec l'ITK à info@itk.ca). Bien qu'il y ait des similitudes entre la MPC-N proposée par Statistique Canada pour le Nunavut et cette mesure, ces deux mesures servent des objectifs différents et sont conçues pour deux populations différentes.

Parmi les différences notables entre la MPC-N du Nunavut et la MPC-IN d'ITK, mentionnons : calculs sur les composantes du logement, la MPC-N du Nunavut a une taille de famille de référence plus grande et une composante du panier propre au Nunavut (c.-à-d., la composante inuusiqattiarniq), différentes méthodologies pour tenir compte des vêtements traditionnels et des aliments traditionnels, et les données utilisées pour estimer les seuils de pauvreté. Ces différences compliquent les comparaisons des coûts du panier et les estimations de la pauvreté.

L'existence de méthodologies variées peut contribuer à promouvoir les discussions. Par conséquent, nous encourageons les lecteurs à tenir compte de la méthodologie de la MPC-IN lors de l'examen de la méthodologie de la MPC-N du Nunavut.

8. *Inuusiqattiarniq*, signifie « avoir une vie normale » ou « se retirer ou rester loin des éléments ou traumatismes malsains ».

9. Une famille autochtone est définie comme une famille économique où au moins un membre âgé de 16 ans ou plus a déclaré une identité autochtone être autochtone. À l'heure actuelle, l'ECR pour le Nord ne fournit pas de renseignements sur l'identité autochtone des enfants.

10. En règle générale, la nomenclature « de base » désigne la dernière fois qu'une mise à jour ou un « changement de base » de la mesure a été effectué et, le cas échéant, de nouvelles normes ont été adoptées. Puisque le présent document décrit la proposition initiale pour la méthodologie utilisée pour la MPC-N du Nunavut, la nomenclature de l'année de base représente ici les normes introduites pour l'année de référence 2018. Toutes les références à une méthodologie de la MPC-N du Nunavut mentionnées dans le présent document de travail font référence à la MPC-N du Nunavut de l'année de base 2018. Les ajustements annuels aux coûts des composantes sont effectués à partir des indices de prix appropriés.

Régions visées par la MPC-N du Nunavut

Il est proposé que la MPC-N du Nunavut fournisse des seuils de pauvreté pour quatre régions géographiques du Nunavut, dont Iqaluit¹¹. Suivant les conseils des représentants du gouvernement du Nunavut, le choix des régions utilisées pour la MPC-N du Nunavut répond à la nécessité de fournir suffisamment de détails sur les différences de prix entre les collectivités, tout en maintenant les exigences de mesure des prix à des niveaux de qualité raisonnables¹².

Famille de référence

Afin de rendre compte des familles relativement plus grandes et plus jeunes au Nunavut¹³ comparativement à celles du reste du pays, il est proposé d'augmenter la taille de la famille de référence de la MPC-N du Nunavut à cinq personnes en ajoutant une fille de quatre ans¹⁴. L'âge et le genre de la personne additionnelle ont été choisis pour représenter une population plus jeune et pour permettre l'ajustement des composantes du panier, comme par exemple, pour réviser les directives nutritionnelles de la nouvelle famille. Les ajustements à d'autres tailles de famille continueront d'utiliser l'échelle d'équivalence de la racine carrée.

Sommaire de la méthodologie proposée pour le panier de la MPC-N du Nunavut

Composante du logement

La méthodologie proposée pour la composante du logement de la MPC-N du Nunavut serait fondée sur la location d'un logement de trois chambres, conformément à la Norme nationale d'occupation¹⁵ établie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Les prix de location pour un logement seraient obtenus à partir des résultats du Recensement de 2016 et ajustés à l'année de base 2018¹⁶.

Composante de l'habillement

La proposition pour la composante de l'habillement serait de s'appuyer sur le Niveau de vie acceptable (NVA) de 2012 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest pour la famille de référence de la MPC-N du Nunavut, tout en apportant des ajustements pour tenir compte du climat plus froid dans le territoire et pour inclure les vêtements et chaussures traditionnels.

Composante de l'alimentation

La composante de l'alimentation serait fondée sur le Panier de provisions nutritif – Canada (PPNC) de 2019 élaboré par Santé Canada. Cette liste d'aliments serait modifiée afin de refléter la famille de référence de la MPC-N du Nunavut et d'inclure les aliments traditionnels et la récolte.

Composante du transport

La méthodologie pour le transport serait comparable à celle utilisée pour les collectivités accessibles uniquement par avion des Territoires du Nord-Ouest selon la méthodologie de la MPC-N. Elle comprendrait les coûts associés à la possession, à l'entretien et à l'utilisation d'un véhicule tout terrain (VTT) et d'une motoneige.

11. La région de Baffin à l'exception d'Iqaluit, la région de Kivalliq et la région de Kitikmeot.

12. Plusieurs paramètres affectent les prix, dont : des défis logistiques liés à l'arpentage des petites collectivités isolées; des limites logistiques liées au climat, à la géographie et à l'infrastructure; du coût élevé de l'arpentage dans les régions à faible densité de population et à des populations très dispersées; et des petites tailles d'échantillon.

13. En 2016, 56,6 % des familles de recensement au Nunavut étaient composées de deux ou trois personnes, 19,2 % étaient composées de quatre personnes, et 24,1 % étaient composées de cinq personnes ou plus. En 2021, les proportions étaient similaires, soit de 56,8 %, de 18,3 % et de 24,9 % respectivement. En comparaison, pour le reste du Canada à l'exclusion du Nunavut les pourcentages correspondants étaient de 72,4 %, 19,5 % et 8,5 % en 2016, et de 72,8 %, 19,2 % et 8,6 %, en 2021. Totalisations personnalisées fondées sur [Statistique Canada, 2017, Nunavut \[Territoire\] et Canada \[Pays\], Profil du recensement, Recensement de 2016., produit no 98-316-X2016001](#) au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 29 novembre 2017; [Statistique Canada, 2022, Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit no98-316-X2021001](#) au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 21 septembre 2022.

14. La famille de référence pour les méthodologies des MPC provinciales et de la MPC du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest est une famille de quatre personnes, composée d'adultes et deux enfants.

15. Comme les deux enfants de la famille de référence de la MPC étaient auparavant de genres différents, l'ajout d'une fille de 4 ans ne change pas le nombre de chambres dont la famille de référence de la MPC du Nunavut a besoin.

16. Les estimations des frais de logement sont obtenues en utilisant uniquement les logements loués, non subventionnés. Elles ne reflètent pas leur disponibilité sur le marché.

Composante des autres nécessités

Les coûts de la composante des autres nécessités utilisent un multiplicateur¹⁷ qui serait appliqué aux coûts des composantes d'aliments et de l'habillement. Il s'agit d'une méthodologie d'établissement des coûts similaire à celle utilisée pour les autres MPC. Un montant serait aussi ajouté à cette composante pour refléter le besoin étendu de services de téléphonie cellulaire.

Composante inuusiqattiarniq

Un autre élément est proposé aux fins de la MPC-N du Nunavut, soit la composante inuusiqattiarniq. Selon les commentaires reçus dans le cadre de groupes de travail et de tables rondes, cette composante serait essentielle à la MPC-N du Nunavut, car elle rendrait compte de coût des biens et des services requis pour préserver les connaissances, la culture, les traditions et le mode de vie des Inuit. Compte tenu de l'importance de préserver et de promouvoir ces éléments, ces coûts seraient présentés dans une composante distincte des cinq composantes typiques que l'on retrouve dans les autres MPC. Les coûts de la composante inuusiqattiarniq utiliseraient un multiplicateur fondé sur le jugement d'experts provenant de Statistique Canada, d'EDSC et du gouvernement du Nunavut, ainsi que sur de multiples sources de données. Elle serait uniquement ajoutée au coût du panier pour les familles comptant au moins un membre adulte déclarant une identité autochtone dans l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR).

Indexation

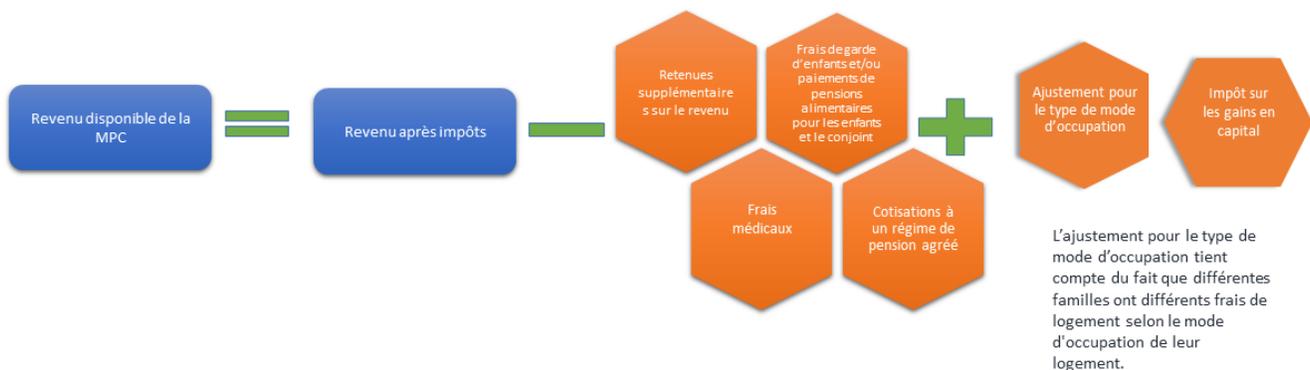
Étant donné que l'indice « d'ensemble » est le plus bas niveau de produit accessible au public pour le Nunavut, il est proposé qu'il soit utilisé pour ajuster toutes les composantes du panier de la MPC-N du Nunavut en fonction de l'inflation¹⁸.

Sommaire de la méthodologie proposée pour le calcul du revenu disponible de la MPC-N du Nunavut

Définition du revenu disponible

La définition du revenu disponible de la MPC-N du Nunavut refléterait la méthodologie de base de 2018 de la MPC provinciale et de la MPC-N des deux autres territoires, sauf pour un léger changement aux ajustements selon le type de mode d'occupation (ATMO) dont il est question ci-dessous. Plus précisément, la méthodologie de la MPC-N du Nunavut définirait le revenu disponible comme le revenu total (y compris les transferts gouvernementaux) après déduction non seulement de l'impôt sur le revenu, mais aussi de plusieurs dépenses obligatoires (p. ex. cotisations au Régime de pensions du Canada et à l'assurance-emploi, cotisations syndicales, frais de garde d'enfants, pensions alimentaires versées).

Figure 1
Visualisation du calcul du revenu disponible



Source : Statistique Canada.

17. Le multiplicateur a été établi selon une analyse des habitudes de dépenses historiques sur un ensemble de catégories de dépenses choisies et jugées nécessaires pour un niveau de vie de base modeste. Le même multiplicateur est utilisé pour la MPC provinciale et les deux autres MPC-N territoriales. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la publication [Document technique sur la mesure du panier de consommation : la composante des autres nécessités](#).

18. L'indice « d'ensemble » est fondé uniquement sur les prix à Iqaluit, la capitale du Nunavut.

Ajustement selon le type d'occupation (ATMO)

L'ajustement selon le type d'occupation (ATMO) qui a été effectué dans la méthodologie de 2018 pour les provinces et les deux autres territoires est répété au Nunavut. Un changement est nécessaire en raison de la taille de l'échantillon au Nunavut. Les ATMO ne sont possibles que pour deux régions, ciblant les personnes qui vivent à Iqaluit et celles qui vivent à l'extérieur d'Iqaluit, contrairement à la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest où chaque région avait ses propres ATMO. Comme c'est le cas pour les autres MPC, l'ATMO ajouterait la différence entre le coût de la composante logement que l'on trouve dans le panier de la MPC-N du Nunavut et les coûts de logement typiques pour les autres types d'occupation au revenu disponible des familles pour le type d'occupation correspondant.

Montants d'imputation des dépenses médicales

Les dépenses médicales sont obtenues des données fiscales. Lorsqu'aucun renseignement fiscal n'est disponible, un montant serait imputé à l'aide des données territoriales de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM).

Seuils et taux de pauvreté selon la MPC-N du Nunavut

Dans cette section, nous présentons les seuils et les taux de pauvreté de la MPC-N tirés de la méthodologie proposée pour le Nunavut. Ces résultats sont préliminaires et ils sont sujets à changement, car il y aura une période de révision suivant la publication de ce document.

Les seuils présentés au tableau 1 sont calculés pour la famille de référence de cinq personnes (deux adultes¹⁹ et trois enfants²⁰) et comprennent le coût de la composante inuusiqtarniq. Ces deux modifications doivent être prises en compte quand l'on compare les seuils avec les autres seuils de la MPC-N. L'approche de la famille de référence est différente de celle utilisée dans la MPC des provinces et dans la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Afin de pouvoir comparer les seuils de la MPC-N du Nunavut avec les seuils de la MPC des provinces et les seuils de la MPC-N des autres territoires, ils doivent être ajustés à une taille de famille de quatre personnes en utilisant la méthodologie de l'échelle d'équivalence de la racine carrée [c.-à-d., en multipliant les seuils par $(\sqrt{4}/\sqrt{5})$]. La méthode d'échelle d'équivalence est couramment utilisée pour ajuster les seuils de faible revenu (p. ex., les mesures de faible revenu) en fonction de différentes tailles de familles et elle est recommandée pour les mesures de la pauvreté²¹.

Le tableau 1 montre les seuils préliminaires de la MPC-N du Nunavut pour une famille de cinq personnes, pour chacune des régions comprises dans la MPC-N du Nunavut, selon la méthodologie proposée pour les années de référence 2018 à 2022. Bien que les seuils présentés au tableau 1 comprennent le coût de la composante inuusiqtarniq, ce montant n'a été appliqué qu'aux familles autochtones²². Pour les familles non autochtones, les seuils appliqués pour déterminer le statut de pauvreté d'une famille excluaient la composante inuusiqtarniq. En général, même après avoir tenu compte de la plus grande taille de la famille, les seuils de la MPC-N du Nunavut sont les plus élevés au pays. À titre d'exemple, le seuil le plus élevé à l'extérieur du Nunavut se trouve actuellement dans la région de Sahtu, dans les Territoires du Nord-Ouest, à 72 526 \$ en dollars courants de 2018, ce qui est 26 657 \$ de moins comparativement au seuil le plus coûteux pour Iqaluit, après avoir ajusté le seuil de cinq personnes de la MPC-N du Nunavut à une famille de quatre personnes en utilisant l'échelle d'équivalence (99 183 \$). Pour une comparaison des seuils de MPC et de MPC-N sélectionnés, voir le tableau à l'annexe H.

Les seuils plus élevés au Nunavut sont principalement attribuables à des coûts plus élevés dans les composantes logement et alimentation. De plus, les coûts plus élevés des composantes de l'alimentation et de l'habillement ont mené à une augmentation du coût de la composante des autres nécessités, qui est dérivé en appliquant un multiplicateur aux coûts de l'alimentation et de l'habillement. Enfin, les coûts supplémentaires associés au maintien et à la promotion de la culture inuite, saisis par la composante inuusiqtarniq, contribuent à l'augmentation des seuils d'environ 7 000 \$.

19. Un homme et une femme, âgés de 25 à 49 ans.

20. Deux filles de 4 et 9 ans et un garçon de 13 ans.

21. Pour en connaître davantage sur la manière d'utiliser l'échelle d'équivalence de la racine carrée pour ajuster les seuils de la MPC-N, voir la section « Méthodologie proposée pour la famille de référence de la MPC-N du Nunavut ».

22. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la note de bas de page n° 7.

Tableau 1
Seuils de la MPC-N du Nunavut en dollars courants, par région de la MPC-N, famille de cinq personnes, 2018 à 2022

Régions de la MPC-N	2018	2019	2020	2021	2022
	dollars courants				
Baffin, excluant Iqaluit	105 953	107 757	107 757	109 233	113 498
Kivalliq	92 981	94 564	94 564	95 859	99 601
Kitikmeot	98 864	100 548	100 548	101 925	105 904
Iqaluit	110 890	112 778	112 778	114 323	118 786

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada; totalisations personnalisées.

En 2018, les collectivités situées dans la région de Kivalliq (92 981 \$) et dans la région de Kitikmeot (98 864 \$) affichaient les plus faibles seuils de la MPC-N du Nunavut en fonction d'une famille de référence de cinq personnes. La capitale du Nunavut, Iqaluit, affichait le seuil le plus élevé (110 890 \$), suivi des collectivités de la région de Baffin, à l'exception d'Iqaluit (105 953 \$).

Le tableau 2 montre les taux de pauvreté pour le Nunavut, pour certains groupes d'âge et types de famille²³, pour la période de 2018 à 2021, mesurés au moyen de l'ECR. Selon la MPC-N du Nunavut, le taux de pauvreté préliminaire au Nunavut est passé de 43,2 % en 2018 à 39,7 % en 2021. Veuillez voir l'annexe B pour les estimations préliminaires sur le nombre de personnes vivant dans la pauvreté. Les estimations des taux de pauvreté au Nunavut devraient être utilisées avec prudence dû au faible nombre de personnes dans chacun des domaines. (Pour en savoir davantage, voir l'encadré « Erreurs d'enquête dans les estimations territoriales ».)

Tableau 2
Estimations et intervalles de confiance¹ pour le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, MPC-N, Nunavut et certains groupes démographiques, 2018 à 2021

Région	Pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté											
	2018			2019			2020			2021		
	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure
	Personnes de moins de 18 ans											
Nunavut	37,9	43,2	48,4	32,2	38,7	45,3	27,8	37,5	47,1	31,8	39,7	47,6
Groupe d'âge												
Personnes de moins de 18 ans	45,5	53,9	62,3	35,9	45,0	54,2	32,5	47,9	63,4	33,4	46,5	59,6
Personnes de 18 à 64 ans	31,7	36,2	40,7	29,5	35,5	41,6	24,1	32,0	39,8	27,2	36,1	44,9
Personnes de 65 ans et plus	29,6	43,1	56,6	11,2	26,8	42,5	F	F	F	F	F	F
Type de famille												
Personnes vivant dans une famille économique	38,0	44,2	50,4	30,7	37,9	45,2	26,3	36,8	47,3	29,6	39,0	48,3
Personnes ne faisant pas partie d'une famille économique	16,8	32,2	47,6	36,4	47,3	58,2	25,1	44,4	63,8	20,4	46,6	72,9

F trop peu fiable pour être publié

¹ Les limites supérieures et inférieures sont établies à un niveau de confiance de 95 %.

Note : Les estimations sont basées sur les seuils préliminaires de la MPC-N. Aucune variations n'est statistiquement significative.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu; totalisations personnalisées.

23. Les taux de pauvreté présentés au tableau 1 et à l'annexe B comprennent l'incidence de l'inclusion de la composante inuisiqtiarniq. Bien qu'il soit possible de calculer les seuils de l'année de référence 2022 de la MPC-N du Nunavut, il n'est pas possible de calculer les taux de pauvreté pour 2022 puisque les données sur le revenu de l'ECR pour 2022 ne sont pas disponibles actuellement.

Erreurs d'enquête dans les estimations territoriales

Comme pour les estimations de la pauvreté pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, les estimations de la pauvreté pour le Nunavut doivent être utilisées en combinaison avec leurs indicateurs de qualité respectifs. Comme ces estimations sont calculées à partir de données d'enquête, elles peuvent faire l'objet d'erreurs d'enquête.

Dans le présent document, l'indicateur de qualité choisi est l'intervalle de confiance fondé sur un niveau de confiance de 95 %, et il est présenté par ses limites supérieure et inférieure.

Pour en savoir davantage sur la mesure de l'erreur d'enquête et l'importance de tenir compte de l'indicateur de qualité d'une estimation, voir les sections « Mesure de l'erreur d'enquête » et « Erreur d'enquête dans les estimations territoriales » dans la publication [*Développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest*](#).

En moyenne, de 2018 à 2021, les enfants²⁴ ont connu une plus grande diminution de leurs taux de pauvreté comparativement aux non-ânés²⁵. Au cours de la même période, les personnes appartenant à une famille économique ont aussi constaté une baisse de leur taux de pauvreté, tandis qu'il a augmenté chez celles ne faisant pas partie d'une famille économique. Par-contre il est important de noter qu'aucun des changements présentés au tableau 2 n'est statistiquement significatif.

Les taux de pauvreté présentés au tableau G.1 de l'annexe G montrent l'incidence de ne pas inclure la composante inuusiqattiariniq dans le panier. Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté estimée à l'aide de ce panier figure au tableau G.2. Ces estimations sont présentées pour évaluer l'incidence qu'aurait cette composante unique sur les taux de pauvreté.

Programme de recherche prospectif pour la MPC-N du Nunavut

Un certain nombre de sujets de recherche ont été identifiés durant le développement de la méthodologie proposée pour la MPC-N du Nunavut. Compte tenu de leur complexité et de la faisabilité de leur mise en œuvre, ces sujets de recherche nécessiteront un examen plus approfondi d'ici le prochain exercice de changement de base de la MPC-N²⁶.

Partage au niveau communautaire : Bien que la MPC-N du Nunavut représente d'autres sources d'aliments (c.-à-d. les aliments traditionnels), elle ne tient pas compte du partage communautaire des aliments traditionnels ni des ressources partagées comme les glaciers traditionnelles. Statistique Canada étudiera les approches possibles pour tenir compte du partage des ressources alimentaires traditionnelles au niveau communautaire.

Vêtements usagés : La méthodologie de la MPC suppose l'achat vêtements entièrement neufs, car les vêtements d'occasion ne garantissent généralement pas l'adéquation, la disponibilité ou la qualité des vêtements considérés. Compte tenu du grand marché des produits usagés au Nunavut, Statistique Canada étudiera la faisabilité d'inclure des prix pour tenir compte de la présence des marchés de produits usagés pour une future MPC-N du Nunavut²⁷.

Avantages en nature : Bien qu'un certain niveau d'avantage en nature (p. ex. production d'aliments à la maison) ait été incorporé dans la MPC-N du Nunavut, Statistique Canada effectuera des recherches pour déterminer s'il est possible d'inclure d'autres avantages non monétaires ou en nature (p. ex. les biens et services produits pour le troc).

24. Personnes âgées de moins de 18 ans.

25. Personnes âgées de 18 à 64 ans.

26. Les sujets relevés pour le programme de recherche prospectif de la MPC-N du Nunavut s'ajoutent à ceux qui ont déjà été relevés lors de l'examen de 2018 de la MPC et de l'élaboration de la méthodologie pour la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

27. Les normes de santé n'appuient pas la pratique d'acheter des articles comme des sous-vêtements ou des chaussures d'occasion.

Conclusion

Le présent document de travail décrit la méthodologie proposée pour le Nunavut dans le cadre de la MPC-N. Il présente et compare les seuils et les taux de pauvreté préliminaires de la MPC-N pour le Nunavut, lesquels sont le résultat des efforts de collaboration déployés par Statistique Canada, Emploi et Développement social Canada (EDSC), et les représentants du gouvernement du Nunavut et de la Nunavut Tunngavik Incorporated.

Le document propose également trois sujets dans un programme de recherche prospectif pour la MPC-N du Nunavut que Statistique Canada et EDSC ont l'intention d'étudier en vue du prochain examen approfondi, prévu pour 2023.

Il est important de noter que l'objectif fondamental de ce document consiste à favoriser la mobilisation des principaux intervenants en ce qui concerne la méthodologie proposée. Suivant sa diffusion, une période de révision est prévue au cours de laquelle Statistique Canada et EDSC travailleront avec des experts, des intervenants, des organisations autochtones et des représentants fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de valider les résultats. La période de révision devrait se terminer au printemps de 2023. Nous encourageons les personnes qui souhaitent partager leurs suggestions et commentaires avec nous à envoyer un courriel à l'adresse :

statcan.market.basket.measure-mesure.du.panier.de.consommation.statcan@statcan.gc.ca

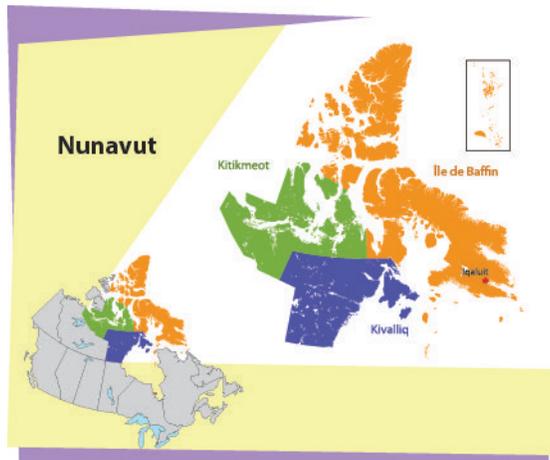
S'il vous est impossible ou peu pratique de communiquer avec nous par courriel, vous pouvez également le faire au moyen de la ligne de renseignements généraux de Statistique Canada :

- Numéro sans frais : 1-800-263-1136
- Ligne ATS nationale : 1-866-753-7083

Annexe A : Méthodologie proposée pour la MPC-N du Nunavut : régions, taille de la famille, composants du panier et revenu disponible

Méthodologie proposée pour la MPC-N du Nunavut : régions

Suivant les conseils de représentants du gouvernement du Nunavut, les régions utilisées pour la MPC-N du Nunavut ont été fondées, le cas échéant, sur les limites des divisions de recensement, tout en tenant compte de similitudes entre les collectivités afin d'établir des regroupements géographiques logiques. L'intention est d'avoir les écarts de prix régionaux les plus détaillés possible pour les biens et services, tout en maintenant la mesure des prix à des niveaux de qualité raisonnables. Il est proposé que la MPC-N du Nunavut fournisse des seuils de pauvreté pour quatre régions du territoire.



Plus précisément, des seuils de la MPC-N du Nunavut seraient établis pour Iqaluit (la capitale territoriale), la région de Baffin à l'exception d'Iqaluit, la région de Kivalliq et la région de Kitikmeot²⁸.

Différents enjeux rendent la mesure de la pauvreté au Nunavut particulièrement difficile, surtout pour les régions à l'extérieur de la capitale. Ces enjeux peuvent avoir une incidence sur les dépenses comme sur le revenu de la méthodologie de la MPC-N du Nunavut. Par exemple, la collecte de données sur les prix des aliments et des vêtements peut être difficile pour les collectivités isolées ayant un nombre limité d'infrastructures, ce qui peut avoir une incidence sur l'estimation des coûts du

panier de la MPC-N du Nunavut. Ces enjeux logistiques, ainsi que la nécessité de protéger la confidentialité des répondants à l'enquête, peuvent aussi avoir une incidence sur la disponibilité des données sur le revenu. Par exemple, la source de données sur le revenu pour les estimations annuelles de la pauvreté est l'ECR, qui exclut les ménages vivant en régions éloignées à très faible densité de population. Même si l'incidence est négligeable²⁹, il convient de la signaler puisque les habitants des régions exclues sont principalement des Inuit³⁰.

Méthodologie proposée pour la MPC-N du Nunavut : famille de référence

La méthodologie pour la MPC exige de définir une famille de référence avant de définir un panier de biens et de services. Dans la MPC actuelle pour les provinces et les deux autres territoires, la famille de référence est définie comme étant un homme et une femme adultes âgés de 25 à 49 ans avec deux enfants (une fille de 9 ans et un garçon de 13 ans). Étant donné que les familles du Nunavut sont en moyenne plus grandes et plus jeunes, il est proposé d'augmenter la famille de référence typique de la MPC en ajoutant une fille de 4 ans.

Pour établir des seuils pour différentes tailles de familles, la méthodologie utilisée pour la MPC-N du Nunavut sera fondée sur la même échelle d'équivalence de la racine carrée que celle utilisée pour les autres MPC. Cette approche d'équivalence est une méthode largement acceptée pour ajuster les revenus en fonction des différences de taille des familles et est recommandée

Tableau A.1
Échelle d'équivalence fondée sur la racine carrée, famille de référence de cinq personnes, MPC-N du Nunavut

Taille de la famille	Échelle fondée sur la racine carrée	Multiplieur la valeur du seuil par
1	1,0	0,4
2	1,4	0,6
3	1,7	0,8
4	2,0	0,9
5	2,2	1,0
6	2,4	1,1
x	\sqrt{x}	$\sqrt{x}/\sqrt{5}$

Note: $\sqrt{5}$ correspond à la racine carrée de la taille de la famille de référence.

Source : Statistique Canada; totalisations personnalisées.

28. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les régions utilisées pour la MPC-N du Nunavut, voir l'annexe C.

29. La couverture de la population de l'ECR est d'environ 93 % pour le Nunavut.

30. Les revenus pour ces régions ne sont pas accessibles à partir des données de l'ECR. Pour cette raison, les estimations annuelles ne peuvent être calculées et elles sont donc exclues de l'estimation des taux de pauvreté de la MPC-N du Nunavut.

pour les mesures de pauvreté (CEE-ONU, 2011)³¹. Les valeurs du tableau A.1 peuvent être utilisées pour calculer les seuils pour des familles de tailles différentes.

Cette méthode d'équivalence des seuils pour différentes tailles de famille ne devrait être appliquée qu'à la valeur du seuil total et non aux composantes individuelles d'un seuil³².

Méthodologie proposée pour le MPC-N du Nunavut : composantes du panier

Le panier de la MPC-N du Nunavut comprend les cinq composantes typiques (p. ex. l'habillement, l'alimentation, le logement, le transport et les autres nécessités), plus une composante supplémentaire utilisée pour saisir les coûts associés à la préservation des connaissances, de la culture et des traditions autochtones, ainsi que le bien-être communautaire et le mode de vie, la composante inuusiqattiarniq. Les cinq composantes typiques trouvées dans la MPC, ainsi que la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest seraient adaptées pour refléter la vie au Nunavut, tandis que la composante supplémentaire inuusiqattiarniq serait créée uniquement pour la MPC-N du Nunavut³³.

Composante de l'habillement

La composante de l'habillement de la MPC-N du Nunavut est basée sur le panier de 2012 du Niveau de vie acceptable (NVA) du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest. Plusieurs ajustements ont, de plus, été effectués au panier d'un NVA pour tenir compte du climat plus froid au Nunavut, et pour inclure des vêtements traditionnels. La liste de vêtements et chaussures qui composent le panier d'un NVA a été adaptée aux besoins de la MPC-N du Nunavut en spécifiant la quantité, la qualité et le calendrier de remplacement pour chacun des articles requis par la famille modèle de la MPC-N du Nunavut (c.-à-d., deux adultes et trois enfants). En général, elle fournit des vêtements et des chaussures pour les occasions professionnelles, scolaires et sociales les plus courantes.

Selon la région de la MPC-N et en tenant compte des pratiques d'achat, les prix ont été recueillis dans les magasins de Yellowknife (pour Kitikmeot), de Winnipeg (pour Kivalliq) ou d'une combinaison d'Iqaluit et d'Ottawa (pour Baffin à l'exception d'Iqaluit et Iqaluit) pour l'année de référence 2018. La moyenne arithmétique des trois observations



des prix les plus bas dans chaque ville pour l'année a été calculée pour chaque article du panier. De plus, une moyenne triennale du prix de chaque article a été prise pour minimiser la volatilité des prix des articles. Ces prix, combinés à des quantités déterminées et à des calendriers de remplacement, ont permis de calculer le coût de la composante de l'habillement. En général, les méthodes d'établissement des prix pour la MPC-N du Nunavut sont comparables aux autres MPC³⁴.

Tableau A.2

Seuils de la composante de l'habillement de la MPC-N du Nunavut en dollars courants, par région de la MPC-N, famille de cinq personnes, 2018 à 2022

Régions de la MPC-N	2018	2019	2020	2021	2022
	dollars courants				
Baffin, excluant Iqaluit	7 300	7 424	7 424	7 526	7 820
Kivalliq	6 017	6 120	6 120	6 204	6 446
Kitikmeot	6 027	6 129	6 129	6 213	6 456
Iqaluit	6 034	6 137	6 137	6 221	6 464

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada; totalisations personnalisées.

31 Une analyse interne a été entreprise pour évaluer la différence dans l'établissement des coûts pour la famille de référence type de la MPC (quatre personnes), et celle de la MPC-N du Nunavut qui inclut un enfant supplémentaire. Cette analyse n'a observé aucune différence importante entre les seuils calculés en utilisant une famille de quatre personnes et ceux calculés en utilisant une famille de cinq personnes, une fois l'équivalence de la racine carrée appliquée.

32. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la publication [Échelles d'équivalence : une validation empirique](#).

33. Pour en savoir davantage sur les différences entre la MPC, la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et la MPC-N du Nunavut, voir l'annexe E.

34. Une méthodologie d'établissement des prix légèrement différente a été utilisée pour les articles vestimentaires traditionnels, puisque les données historiques sur les prix de ces articles n'étaient pas disponibles et qu'ils étaient jugés plus coûteux.

Afin de s'adapter aux besoins spécifiques du Nunavut, on propose que plusieurs ajustements soient apportés à la liste des vêtements et chaussures du panier d'un NVA. Au cours du processus de consultation sur l'étude de faisabilité de la MPC-N de 2012, on a suggéré que certains articles du panier de l'habillement du NVA étaient inutiles ou n'étaient généralement pas utilisés dans le territoire, et qu'ils devraient donc être retirés. Inversement, de nouveaux éléments devaient être ajoutés.

De plus, on suggère que le calendrier de remplacement (c.-à-d., la durée de vie des vêtements) de certains articles soit modifié. Suivant la méthodologie de la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, un rajustement serait effectué au calendrier de remplacement pour tenir compte de l'utilisation accrue des vêtements d'hiver dans le territoire.

En utilisant les données d'Environnement et Changement climatique Canada sur la température de Winnipeg, ville où est basé le panier du NVA de 2012, et en les comparant aux données de températures pour Iqaluit, un ratio d'ajustement a été créé³⁵. Nous proposons d'utiliser ce ratio pour ajuster le calendrier de remplacement du panier de l'habillement du NVA de 2012 pour les vêtements d'été et d'hiver. Par exemple, ce ratio augmenterait la fréquence à laquelle une famille devrait remplacer des articles d'hiver typiques comme des foulards et des tuques, tout en diminuant la fréquence à laquelle elle devrait remplacer des articles d'été typiques comme des maillots de bain (voir l'encadré « Subjectivité perçue dans la MPC »).

Ces modifications tiennent compte du besoin de vêtements plus chauds au Nunavut, surtout pendant les mois d'hiver, ainsi que de l'utilisation plus fréquente de certains articles en raison du climat froid³⁶.

Subjectivité perçue dans la MPC

La liste détaillée des vêtements et chaussures, tout comme la liste des aliments, est parfois critiquée, car sa création est perçue comme subjective. Par exemple, les changements apportés à la liste peuvent sembler subjectifs et restrictifs, mais ils ne doivent pas être considérés comme contraignants et rigides. La liste de vêtements et chaussures ne constitue pas une liste détaillée d'articles qu'une famille doit acheter. Elle sert plutôt à représenter les articles de la composante de l'habillement qui sont raisonnables pour la famille de référence.

Une perspective similaire devrait être adoptée lors de l'examen de la composante de l'alimentation.

Pour la MPC-N du Nunavut, il est proposé que la composante de l'habillement comprenne également les coûts associés aux vêtements traditionnels, car ceux-ci ont une importance culturelle particulière pour les Nunavummiut et ils sont généralement plus chauds que les vêtements non traditionnels. De plus, il est proposé de remplacer tous les vêtements d'hiver par des vêtements traditionnels³⁷. La méthodologie proposée pour estimer le coût des vêtements traditionnels consisterait à utiliser le prix de vente des vêtements traditionnels comme proxy au coût du matériel (p. ex. fourrures, tissus) et de la main-d'œuvre nécessaire à la fabrication des vêtements traditionnels, et par conséquent, ces coûts seraient inclus dans la composante de l'habillement. Tandis que les coûts associés à l'équipement nécessaire pour fabriquer ces vêtements traditionnels (p. ex. machines à coudre, ciseaux, patrons) seraient pris en compte dans la composante inuusiqattiariniq. Cette proposition permettrait une plus grande comparabilité avec les composantes de l'habillement des autres MPC à l'extérieur du Nunavut³⁸.

Le prix des vêtements traditionnels ont été recueillis en utilisant les sources disponibles (p. ex. Facebook Marketplace, iValu), mais il n'a pas été possible de recueillir un échantillon des prix de taille suffisante en utilisant cette méthode de collecte. Par conséquent, le prix des vêtements non traditionnels jugés acceptables pour le climat du Nunavut a été utilisé comme prix de remplacement pour les vêtements traditionnels. Par exemple, au lieu de fixer les prix des bottes en peau de phoque, la méthode proposée utiliserait le prix des bottes de marque Baffin, car elles sont souvent portées au Nunavut.

35. Rapport d'ajustement = (nombre de jours où la température est inférieure à 5 °C dans la capitale territoriale respective / nombre de jours où la température est inférieure à 5 °C à Winnipeg).

36. Les facteurs de rajustement des vêtements et des chaussures en fonction du climat froid de la MPC-N du Nunavut en ce qui concerne les vêtements d'hiver étaient de 1,53, et de 0,34 pour les vêtements d'été.

37. Vestes d'hiver, mitaines, pantalons de neige, bottes d'hiver et tuques.

38. La même constante est effectuée dans la composante alimentaire, mais avec les outils de chasse.

Compte tenu de la qualité supérieure et de la capacité inhérente d'être réparable, le calendrier de remplacement des articles vestimentaires traditionnels a été rajusté pour tenir compte d'une durée de vie plus longue et d'un ajout pour le coût de réparation (p. ex., remplacer la doublure d'une parka)³⁹.

Pour l'estimation des coûts dans les zones situées en dehors des capitales, une méthode de moyenne pondérée est proposée, qui comprend les coûts associés au déplacement vers les centres régionaux désignés pour l'achat de vêtements et le coût de la commande en ligne. Le prix du voyage vers un centre régional inclurait la nourriture dans les restaurants, les séjours à l'hôtel et les billets d'avion⁴⁰. Les frais d'expédition associés aux achats en ligne seraient estimés sur une base annuelle, dans l'hypothèse de commandes groupées mensuelles. Les poids relatifs des méthodes d'achat auraient une délimitation rurale et urbaine et seraient fondés sur le pourcentage de personnes au Nunavut qui ont accès à Internet, soit à la maison ou en utilisant un appareil mobile, et qui ont acheté des biens ou des services physiques en ligne⁴¹, calculés au moyen de l'Enquête sur l'utilisation d'Internet dans le Nord canadien (EUINC) de 2021. Le tableau A.2 montre les estimations préliminaires de la composante habillement pour les régions de la MPC-N du Nunavut.

Composante de l'alimentation

La méthodologie proposée pour la composante de l'alimentation diffère légèrement de celle utilisée pour les autres MPC provinciales et territoriales. Il est proposé d'utiliser une version modifiée du Panier de provisions nutritif – Canada (PPNC) de 2019 élaboré par Santé



Canada⁴² pour calculer le coût de la composante de l'alimentation, car les aliments figurant dans le PPNC sont conformes au Guide alimentaire canadien de 2019 et sont des aliments que les Canadiens ont déclaré consommer dans le cadre de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes – Nutrition (ESCC-Nutrition) de 2015, la plus récente enquête disponible sur la consommation d'aliments (voir l'encadré « Subjectivité perçue dans la MPC »).

Le PPNC de 2019 comprend des aliments frais, surgelés et en conserve afin de concilier les considérations de coût, d'accès et de disponibilité (voir l'encadré « Insécurité alimentaire au Nunavut »). De plus, 5 % ont été ajoutés au coût total du panier pour des aliments et boissons divers, comme du café, du thé, des herbes aromatiques, des épices et des condiments.

Deux modifications à la composante alimentaire sont proposées afin de mieux refléter la vie dans le territoire. Premièrement, la composante de l'alimentation comprendrait des quantités supplémentaires pour le cinquième membre de la famille de référence (c.-à-d. une fille de 4 ans). Deuxièmement, les articles et les quantités seraient ajustés pour inclure et tenir compte de la valeur nutritive fournie par les aliments traditionnels.

Compte tenu de l'importance du maintien de la culture et des traditions inuites, et des exigences pratiques, la deuxième modification proposée au PPNC consisterait à inclure certains aliments traditionnels chassés et récoltés. Santé Canada a travaillé de concert avec les nutritionnistes du gouvernement du Nunavut pour l'inclusion proposée des coûts associés à la chasse et à la récolte des aliments traditionnels, ce qui est un ajout propre au MPC-N du Nunavut. Le tableau A.3 montre les estimations préliminaires de la composante de l'alimentation pour les régions de la MPC-N du Nunavut.

39. 5 % ont été ajoutés au coût total des articles vestimentaires traditionnels afin d'obtenir une approximation des coûts de réparation.

40. Les prix des billets d'avion ont été recueillis au deuxième semestre de 2021 et au premier semestre de 2022. L'IPC national sur le transport aérien a été utilisé pour ajuster ces prix à l'année de base. Le 1^{er} novembre 2019, il y a eu une fusion entre Canadian North et First Air qui a entraîné une importante baisse des prix, quelque chose qu'il n'était pas possible d'estimer.

41. Utiliser des sites de réseautage social ou des applications (p. ex. des babillards en ligne, comme Kijiji, Facebook Marketplace ou Craigslist) ou des sites de vente au détail en ligne.

42. La recherche sur l'intégration du Panier de provisions nordique révisé de Nutrition Nord Canada dans une future MPC-N est en cours.

On a constaté que la consommation d'aliments traditionnels chez les Autochtones, même en petites quantités, améliore la qualité du régime alimentaire. Par conséquent, une sélection d'aliments traditionnels communément consommés (diverses ressources ont été examinées et des discussions avec des partenaires inuits ont eu lieu), est intégrée dans la MPC-N proposée. Parmi les ressources utilisées pour éclairer ce processus, mentionnons l'Enquête sur la santé des Inuits de 2007 et certaines constatations de l'étude *Foodbook*⁴³. Il est proposé d'inclure les aliments traditionnels suivants :

- Bleuets sauvages
- Béluga, *muktuk*
- Omble chevalier
- Viande de phoque annelé
- Viande de caribou (renne)

Afin d'intégrer les aliments traditionnels dans la composante des aliments de la MPC-N du Nunavut, les coûts d'aliments offerts en marché comparables sur le plan nutritionnel sont utilisés comme proxy. Lors de l'élaboration de la méthodologie, la teneur en éléments nutritifs de ces aliments comparables sur le marché a été établie au moyen des valeurs trouvées dans le Fichier canadien sur les éléments nutritifs de 2015. La teneur en protéines et en énergie de chaque aliment a été comparée à la liste des aliments déclarés dans l'ESCC-Nutrition de 2015^{44,45}.

Les différences entre la teneur en protéines et en énergie de chaque aliment traditionnel et de chaque aliment figurant dans la liste réduite de l'ESCC-Nutrition de 2015 ont été calculées. Les produits alimentaires disponibles sur le marché qui présentaient la plus petite somme de différences absolues ont été considérés comme les aliments les plus comparables sur le plan nutritionnel aux aliments traditionnels⁴⁶.

Ces aliments offerts en marché et jugés comparables sur le plan nutritionnel sont utilisés pour le calcul des coûts.

Pour déterminer la quantité de chaque aliment inclus dans le PPNC, les profils nutritionnels des aliments dans les formats dans lesquels ils sont habituellement consommés sont utilisés (p. ex. les viandes cuites, les fruits crus et les grains cuits). Toutefois, lors de l'établissement du prix du panier, les quantités d'aliments sont ajustées pour convertir leurs quantités de « tel qu'il est consommé » à « tel qu'il est acheté » (ou « tel qu'il est chassé ou récolté »). Cela tient compte des changements de rendement lorsque les gens préparent des aliments à la maison. Pour appuyer les activités d'établissement des coûts, une liste des facteurs de conversion a été établie pour chaque aliment traditionnel ajouté au PPNC de 2019, et pour l'aliment non-traditionnel jugé comparable acheté au magasin.

Lors de l'élaboration de la méthodologie, les facteurs de conversion trouvés dans les bases de données sur les apports alimentaires convertis en produits vendus au détail⁴⁷ du département de l'Agriculture des États-Unis ont été utilisés comme point de départ. La plupart des aliments traditionnels n'avaient pas de facteurs de conversion disponibles dans la base de données. Par conséquent, les estimations ont été calculées en utilisant des aliments de la base de données qui étaient considérés comme comparables. Ces estimations ont été établies en calculant les moyennes des facteurs de conversion des aliments dans la base de données. Des hypothèses ont été

Tableau A.3
Seuils de la composante de l'alimentation de la MPC-N du Nunavut en dollars courants, par région de la MPC-N, famille de cinq personnes, 2018 à 2022

Régions de la MPC-N	2018	2019	2020	2021	2022
	dollars courants				
Baffin, excluant Iqaluit	27 717	28 189	28 189	28 576	29 691
Kivalliq	23 704	24 107	24 107	24 438	25 392
Kitikmeot	26 717	27 172	27 172	27 544	28 620
Iqaluit	26 367	26 816	26 816	27 184	28 245

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada; totalisations personnalisées.

43. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir l'enquête sur la consommation d'aliments traditionnels.

44. La liste de l'ESCC – Nutrition de 2015 a été réduite en sélectionnant uniquement les aliments des catégories alimentaires suivantes : viande, poisson et mollusques, volaille et oiseaux sauvages. De plus, seuls les aliments encouragés par le Guide alimentaire canadien et contenant peu ou pas de sel ajouté et de graisses saturées, et peu ou pas de sucres libres ont été sélectionnés.

45. Une exception a été faite pour les bleuets sauvages, car ils étaient jugés comparables aux bleuets frais achetés en magasin sur le plan nutritionnel et, par conséquent, aucun calcul n'a été fait.

46. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la note de bas de page n° 44.

47. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir le document *Food Intakes Converted to Retail Commodities Databases 2003-2008: Methodology and User Guide* (en anglais seulement).

formulées sur les coupes de viande, la méthode de cuisson et les aliments les plus comparables achetés en magasin pour les divers aliments traditionnels ajoutés au PPNC de 2019.

Le prix d'achat en magasin pour les équivalents nutritifs identifiés par Santé Canada serait ensuite utilisé comme prix de remplacement pour les aliments traditionnels. Or, cette méthodologie entraîne une rupture conceptuelle, puisque le revenu ne comprend pas la consommation de produits provenant de ses propres activités (p. ex. produits de la chasse, de l'agriculture, de la pêche), mais c'est inclus comme coût. De plus, en attribuant une valeur marchande à une activité inuite traditionnelle, cette méthodologie applique une optique d'économie de marché qui ne s'harmonise pas avec les perspectives traditionnelles inuites. Bien que ces deux arguments soient des critiques valables de la méthodologie, il y a des coûts indéniables (p. ex., les coûts d'opportunité) associés aux aliments traditionnels qui devraient être pris en considération.

Tout comme ce qui est proposé dans la composante de l'habillement, les coûts supplémentaires de l'équipement liés à la chasse et à la récolte des aliments traditionnels (p. ex., vêtements de chasse, fusils, munitions, essence supplémentaire) seront pris en compte dans la composante inuusiqattiariniq.

Les prix des aliments ont été recueillis en 2018 par Statistique Canada à Iqaluit, la capitale du Nunavut. Les prix mensuels ont été recueillis dans certains magasins, puis la moyenne géométrique de chaque article a été calculée afin de déterminer le prix annuel pour Iqaluit. Il convient de noter que, comme pour toutes les autres composantes, la méthodologie de la MPC ne prescrit pas les aliments individuels qu'une personne devrait consommer, mais vise plutôt à estimer le coût typique d'un régime alimentaire nutritif pour la famille de référence (voir l'encadré « Subjectivité perçue dans la MPC »).

La méthodologie proposée pour estimer les coûts de la composante de l'alimentation à l'extérieur de la capitale consisterait à utiliser un facteur d'ajustement reposant sur les données de l'indemnité de vie chère de Statistique Canada (IVC) et de l'Enquête sur les prix des aliments du Nunavut (EPAN). Les indices spatiaux seront obtenus en combinant les données sur l'IVC et les données de l'EPAN pour créer des indices spatiaux au niveau communautaire⁴⁸. Ces indices seraient ensuite appliqués aux coûts de la capitale pour les quatre principales catégories d'aliments que l'on trouve dans le PPNC (c.-à-d., les fruits et légumes, les aliments sources de protéines, les aliments à grains entiers et les gras non saturés), qui seraient agrégés pour calculer le coût de la composante alimentaire pour une communauté spécifique. Enfin, les pondérations de population basées sur le Recensement de 2016 seraient utilisées pour agréger les coûts alimentaires au niveau communautaire dans les régions de la MPC-N du Nunavut.

L'insécurité alimentaire au Nunavut

L'insécurité alimentaire est un problème grave et de longue date au Nunavut. Par exemple, d'après les estimations les plus récentes de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2021, 42,7 % des personnes au Nunavut vivaient dans des ménages où règne une insécurité alimentaire modérée ou grave. Il s'agit du taux le plus élevé d'insécurité alimentaire modérée ou grave parmi les provinces et les territoires.

Il y a aussi des obstacles à l'accès à la nourriture dans le territoire qui vont au-delà de la capacité d'acheter des aliments en magasin. Au Nunavut, les aliments traditionnels sont de plus en plus inaccessibles, ce qui entraîne des répercussions néfastes sur la qualité de vie des habitants. Cette situation est en grande partie attribuable aux changements climatiques et à ses effets, dont le raccourcissement des saisons de chasse et de récolte et la diminution du rendement de l'élevage et des cultures.

Bien qu'il s'agisse de problèmes reconnus et sérieux, la méthodologie proposée pour la MPC-N du Nunavut vise à mesurer les coûts monétaires associés à un niveau de vie modeste et de base. Ainsi, les facteurs complexes et interdépendants qui contribuent à l'insécurité alimentaire et réduisent l'accès à l'alimentation chez les Autochtones ne peuvent être pleinement reflétés par la méthodologie proposée.

48. Voir l'annexe D pour en savoir davantage sur les indices spatiaux.

Composante du logement

Il est proposé que les frais de logement des logements locatifs non subventionnés pour la MPC-N du Nunavut soient calculés à partir du Recensement de 2016, et que le coût du logement comprenne à la fois le loyer et les services publics (p. ex., chauffage, eau, électricité), comme c'est le cas pour les autres MPC. Le recensement a été utilisé comme source de données parce que la grande taille de son échantillon permet une l'estimation du coût du loyer, et il couvre les logements locatifs de tous les types, y compris ceux situés à l'extérieur la capitale. La décision d'utiliser le coût des logements locatifs non subventionnés pour la composante du logement, même si la grande majorité de la population vit dans des logements locatifs subventionnés⁴⁹, a été prise parce qu'il rend mieux compte de l'économie du marché de la location, sans intervention du gouvernement (i.e., lesquels sont disponibles sans condition)⁵⁰.



Comme ce qui a été fait pour les autres MPC, des ajustements fondés sur le type d'occupation (loyers et propriété subventionnés) seraient utilisés pour assurer la comparabilité entre les coûts du panier et le revenu disponible (pour en savoir davantage, voir l'annexe A – Ajustement du type d'occupation).

Il est proposé que la MPC-N du Nunavut adopte la Norme nationale d'occupation pour la famille modèle du Nunavut, laquelle serait composée d'un couple d'adultes et de trois enfants (deux filles de 4 et 9 ans et un garçon de 13 ans). Par conséquent, elle serait fondée sur le coût d'un logement loué de trois chambres n'ayant pas besoin de réparations majeures. Enfin, les logements collectifs et les logements sans loyer sont exclus (voir l'encadré « Logement au Nunavut »).

Tableau A.4
Seuils de la composante du logement de la MPC-N du Nunavut en dollars courants, par région de la MPC-N, famille de cinq personnes, 2018 à 2022

Régions de la MPC-N	2018	2019	2020	2021	2022
	dollars courants				
Baffin, excluant Iqaluit	25 363	25 794	25 794	26 148	27 169
Kivalliq	25 363	25 794	25 794	26 148	27 169
Kitikmeot	25 363	25 794	25 794	26 148	27 169
Iqaluit	38 542	39 199	39 199	39 736	41 287

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada; totalisations personnalisées.

Pour déterminer le coût de la composante du logement, il est proposé d'utiliser la moyenne des prix de location et des services publics non nuls pour les locataires non subventionnés d'un logement de trois chambres à coucher ayant un revenu du ménage dans les sept premiers déciles de revenu. La décision d'utiliser les sept premiers déciles de revenu a été prise après une analyse minutieuse de

la répartition du revenu pour assurer la qualité des estimations. De plus, nous proposons d'ajouter un montant pour une assurance locataire de base. En consultation avec les représentants du gouvernement du Nunavut, il a été déterminé que la plupart des logements locatifs du territoire comprenaient des appareils ménagers dans le loyer. Par conséquent, la composante du logement de la MPC-N du Nunavut ne n'inclurait pas de dépenses liées à l'achat d'appareils électroménagers. Le tableau A.4 montre les estimations préliminaires de la composante du logement pour les régions de la MPC-N du Nunavut.

Si les logements locatifs subventionnés avaient été représentés du côté panier pour la composante du logement, les coûts des composantes auraient été environ 80 % inférieurs pour Baffin, à l'exception d'Iqaluit, Kivalliq et Kitikmeot que ceux présentés au tableau A.4 et environ 50 % inférieurs pour Iqaluit. Il convient de noter que dans

49. Les logements locatifs subventionnés représentent environ 85 % du marché de la location au Nunavut. Société canadienne d'hypothèques et de logement, [Rapport sur le logement dans le Nord, 2021](#).

50. Les estimations des frais de logement sont obtenues en utilisant uniquement les logements loués non-subventionnés. Elles ne reflètent pas leur disponibilité sur le marché dans chaque région de la MPC-N.

la méthodologie de la MPC proposée, la valeur estimée de la subvention est incluse dans le revenu disponible au moyen de l'ajustement selon le type de mode d'occupation (ATMO).

La méthode proposée pour estimer les coûts de la composante du logement à l'extérieur de la capitale serait la même que pour la capitale. Compte tenu des limites des données, un seul coût de logement pour les trois régions à l'extérieur de la capitale serait estimé, plutôt que des estimations distinctes pour chaque région.

Logement au Nunavut

Il est largement reconnu que les personnes vivant au Nunavut sont confrontées à un certain nombre de défis en matière de logement (p. ex. pénuries de logements, abordabilité, logement de mauvaise qualité, coût élevé de la construction et de la réparation des maisons, ainsi que l'itinérance). Et bien que des efforts positifs aient été déployés pour atténuer ces défis (p. ex., accroître le financement fédéral et territorial pour la construction de logements dans les collectivités inuites ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre des initiatives pluriannuelles pour élargir le logement social), il reste encore beaucoup à faire.

Les estimations des frais de logement de la MPC-N sont fondées sur la norme nationale d'occupation établie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Ils tiennent compte de la taille convenable du logement pour déterminer le nombre de chambres à coucher pour la famille de référence. Les estimations du logement de la MPC sont fondées sur les logements qui sont habitables, en supprimant ceux qui ne satisfont pas à la norme de la SCHL pour l'état du logement lors du calcul des coûts du logement.

Les estimations de la composante du logement sont fondées sur les coûts des logements observés selon une norme, mais elles ne reflètent pas les défis actuels en matière de logement au Nunavut. Bien qu'il existe plusieurs indicateurs pour suivre la situation du logement au Nunavut (p. ex., selon les données du Recensement de la population, à l'échelle du pays, c'est au Nunavut que l'indicateur des besoins impérieux en matière de logement était le plus élevé, mais il a diminué pour passer de 36,5 % en 2016 à 32,9 % en 2021), les estimations de la MPC en matière de logement sont fondées sur les coûts de location observés le jour du recensement en 2016 et supposent la disponibilité dans le stock de logements.

Composante du transport

La composante du transport pour la MPC-N du Nunavut suivrait une méthodologie semblable à celle utilisée pour les collectivités des Territoires du Nord-Ouest accessibles uniquement par avion, tout en tenant compte



des conditions et des coûts propres au Nunavut. Plus précisément, les coûts de la composante du transport seraient fondés sur les coûts associés à l'achat, à l'exploitation et à l'entretien d'un nouveau véhicule tout terrain (VTT) de qualité moyenne et d'une motoneige. En raison d'une combinaison d'infrastructures routières limitées, de collectivités géographiquement isolées et des conditions météorologiques au Nunavut, les habitants ont tendance à utiliser un mélange de VTT et de motoneiges. Cela représente un niveau de vie modeste et de base pour les Nunavummiut.

Les coûts d'approvisionnement de plusieurs collectivités du Nunavut, tirés du [Rapport d'activités relatif aux approvisionnements pour l'exercice 2017-2018](#) du gouvernement du Nunavut et de la [base de données en ligne des rapports sur les contrats](#) (en anglais et en Inuktitut seulement), ont été utilisés pour estimer le coût d'une motoneige et d'un VTT de ces collectivités. Par la suite, les

ponds de population ont été appliqués au coût déclaré des VTT ou des motoneiges de chaque collectivité, afin d'obtenir un coût moyen pondéré pour une motoneige et un VTT pour chacune des régions de la MPC-N du

Nunavut. Enfin, ces moyennes ont été amorties à zéro sur une période de huit ans, afin de fournir des estimations annuelles de coûts pour le véhicule, pour chaque région.

Les coûts d'exploitation des véhicules comprendraient aussi le coût d'un permis de conduire pour chaque adulte, estimé à partir des données fournies par la Division des prix à la consommation (DPC) de Statistique Canada. Selon les consultations avec les partenaires territoriaux, les motoneiges ne sont généralement pas enregistrées, donc la composante du transport pour le Nunavut inclurait uniquement les coûts d'enregistrement des VTT obtenu au moyen des données sur les frais d'immatriculation du gouvernement du Nunavut. Les coûts d'assurance pour les VTT ont été estimés au moyen d'un outil d'assurance en ligne. L'indice « ensemble » des prix à la consommation pour Iqaluit a été utilisé pour ajuster les cotes obtenues en 2021 en dollars de 2018. Enfin, les coûts de l'essence ont été estimés en utilisant les données de la liste des prix au détail de la Division des produits pétroliers du gouvernement du Nunavut pour 2018. La méthodologie proposée fournirait 600 litres d'essence, ce qui suppose un rendement du carburant des véhicules à environ 17,5 L par 100 km et permettrait environ 3 400 km de conduite par an.

Les coûts associés à l'entretien des deux véhicules comprendraient le coût d'une mise au point et d'un changement d'huile pour chaque type de véhicule en fonction des prix à Iqaluit, tandis que les coûts pour les régions de la MPC-N du Nunavut à l'extérieur de la capitale seraient ajustés de la même façon que ceux des Territoires du Nord-Ouest. Plus précisément, les coûts basés sur Iqaluit seraient ajustés à la hausse de 25 %, pour tenir compte des coûts d'entretien plus élevés que l'on trouve à l'extérieur de la capitale. Enfin, des coûts supplémentaires pour les pneus, les batteries et les pièces pour les deux types de véhicules ont également été recueillis à Iqaluit et ont été ajustés à la hausse de 25 % pour les trois régions à l'extérieur de la capitale. Le tableau A.5 montre les estimations préliminaires de la composante du transport pour les régions de la MPC-N du Nunavut.

Tableau A.5
Seuils de la composante du transport de la MPC-N du Nunavut en dollars courants, par région de la MPC-N, famille de cinq personnes, 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Régions de la MPC-N	dollars courants				
Baffin, excluant Iqaluit	10 497	10 676	10 676	10 822	11 245
Kivalliq	7 811	7 944	7 944	8 053	8 367
Kitikmeot	7 823	7 956	7 956	8 065	8 380
Iqaluit	7 332	7 457	7 457	7 559	7 855

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada; totalisations personnalisées.

Composante des autres nécessités

La MPC-N du Nunavut comprend une composante qui reconnaît le coût d'autres biens et services qui seraient considérés comme des nécessités, mais qui ne sont pas compris dans les composantes définies. La méthodologie utilisée pour mesurer le prix des autres biens et services n'utilise pas le relevé d'articles comme le font les autres parties de la MPC-N du Nunavut. Il ne serait pas pratique de le faire, car il faudrait potentiellement relever le prix d'un très grand nombre d'articles et bon nombre de ces articles seraient considérés comme des nécessités pour certaines familles, mais pas pour d'autres. Par conséquent, la composante des autres nécessités vise à donner une approximation des dépenses moyennes pour une grande variété d'autres biens et services, en utilisant un ratio fixe tiré de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada. L'application d'un ratio fixe présente plusieurs avantages : 1) elle permet d'éviter de se concentrer indûment sur l'utilité de chaque article de dépense individuel; 2) elle réduit les hypothèses sur la façon dont les gens dépensent leur argent, et 3) elle offre plus de souplesse pour répondre aux besoins des différents types de familles.

De plus, il est proposé qu'un montant pour les services de téléphonie cellulaire soit établi séparément et ajouté à la composante des autres nécessités. Le montant des services de téléphonie cellulaire serait basé sur la dépense territoriale médiane des familles correspondant à la famille de référence et ayant un revenu sous la médiane territoriale, calculé à l'aide des données de l'EDM⁵¹.

51. L'utilisation de données regroupées de l'EDM de 2015 à 2017 exclut les personnes qui déclarent ne pas avoir de dépenses.

La méthodologie proposée pour la composante « autres nécessités » à l'intérieur et à l'extérieur de la capitale serait identique. Le multiplicateur de la MPC de l'année de base 2018⁵² serait appliqué aux seuils des composantes d'aliments et de l'habillement pour chacune des régions de la MPC-N. Le tableau A.6 montre les estimations préliminaires de la composante « autres nécessités » pour les régions de la MPC-N du Nunavut.

Tableau A.6
Seuils de la composante des autres nécessités de la MPC-N du Nunavut en dollars courants, par région de la MPC-N, famille de cinq personnes, 2018 à 2022

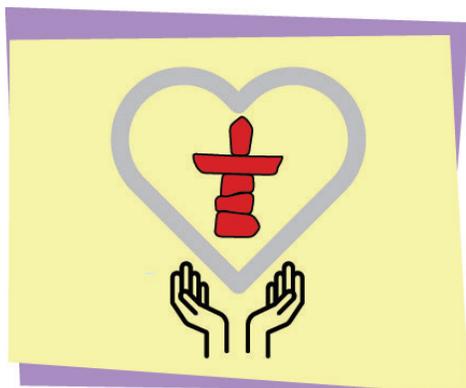
Régions de la MPC-N	2018	2019	2020	2021	2022
	dollars courants				
Baffin, excluant Iqaluit	28 061	28 539	28 539	28 930	30 059
Kivalliq	24 069	24 479	24 479	24 814	25 783
Kitikmeot	26 348	26 796	26 796	27 163	28 224
Iqaluit	26 091	26 535	26 535	26 899	27 949

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada; totalisations personnalisées.

Composante inuusiqtattarniq

Lors du processus de mobilisation qui visait à éclairer l'élaboration de la méthodologie qui serait utilisée pour la MPC-N du Nunavut, la rétroaction reçue par les intervenants a mis en relief l'importance de renforcer et de préserver les connaissances, la culture, les traditions et le mode de vie comme conditions nécessaires pour vivre une vie exempte de pauvreté. À ce titre, les biens et les services qui appuient ces objectifs sont considérés dans un panier distinct aux côtés des cinq autres composantes de la MPC.



Les articles de la composante inuusiqtattarniq seraient fondés sur la famille de référence de la MPC-N du Nunavut et comprendraient uniquement les coûts engagés par les habitants du Nunavut. En se fondant sur la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté de 2019, d'autres activités de sensibilisation ont donné lieu à une suggestion que les piliers suivants devraient viser à informer les dépenses saisies par la composante inuusiqtattarniq : 1) culture et langue; 2) relations personnelles saines; 3) services de traumatologie; et 4) traitement de la toxicomanie. La majorité des coûts associés aux programmes et aux activités qui appuient ces piliers sont couverts par différents ordres de gouvernement ou organismes communautaires (voir l'encadré « Couverture de programmes »). Les programmes et les activités qui sont couverts par les modèles de financement public (p. ex., les subventions gouvernementales) ne seraient pas inclus dans

le panier de la MPC-N du Nunavut, parce qu'ils n'ont aucun coût direct pour la famille de référence.

En raison de la nature des coûts de plusieurs piliers couverts par des subventions ou d'autres financements territoriaux ou fédéraux, la majorité des coûts de cette composante sont liés au pilier de la culture et de la langue. Malgré les subventions, il a été reconnu que les familles autochtones du Nunavut avaient encore des dépenses personnelles qui leur permettaient de participer à ces activités. Par exemple, les dépenses culturelles et linguistiques ne sont pas toutes couvertes par un modèle de financement; par conséquent, un montant supplémentaire devrait être ajouté.

Étant donné qu'il est très peu pratique de dénombrer et d'établir les coûts des articles individuels jugés nécessaires au maintien des connaissances, de la langue et des activités culturelles, on a plutôt décidé de cerner les activités générales. Au moyen de discussions avec les représentants territoriaux, il est proposé d'inclure les coûts directs associés aux activités suivantes : 1) l'équipement pour la fabrication de vêtements traditionnels; 2) l'équipement de chasse et de préparation des aliments traditionnels; 3) les programmes pour enfants qui font la promotion de la culture inuite; et 4) les activités de soutien et de mobilisation communautaires⁵³.

Il est proposé que les coûts d'équipement associés à la fabrication de vêtements traditionnels (p. ex., machine à coudre, patrons) soient inclus dans la composante inuusiqtattarniq. Les coûts associés aux peaux ou à la main-

52. La valeur du multiplicateur serait la même que celle trouvée dans la MPC de l'année de base 2018 et dans la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest (c.-à-d. 0,754).

53. Des exemples d'articles qu'une famille pourrait acheter figurent au tableau E de l'annexe E. La liste ne vise pas à être normative ou exhaustive, elle vise simplement à fournir des exemples de biens et de services qui pourraient être achetés.

d'œuvre pour produire les vêtements traditionnels ne sont pas inclus, puisqu'ils sont implicitement pris en compte dans le prix d'achat de l'article vestimentaire traditionnel (c.-à-d., qu'ils sont pris en compte dans la composante de l'habillement).

Une proposition similaire est prévue pour les coûts associés aux aliments traditionnels. Les coûts d'équipement liés à la chasse et à la récolte des aliments traditionnels (p. ex., vêtements de chasse, fusils, munitions, essence supplémentaire) seraient inclus

dans la composante inuusiqattiariniq. Les coûts de main-d'œuvre associés à la préparation des aliments ou aux coûts d'opportunité liés à la décision de partir à la chasse seraient implicitement inclus dans le prix d'achat des aliments traditionnels (c.-à-d., qu'ils sont pris en compte dans la composante de l'alimentation).

Tableau A.7

Seuils de la composante inuusiqattiariniq de la MPC-N du Nunavut en dollars courants, par région de la MPC-N, famille de cinq personnes, 2018 à 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Régions de la MPC-N	dollars courants				
Baffin, excluant Iqaluit	7 015	7 135	7 135	7 232	7 515
Kivalliq	6 017	6 120	6 120	6 204	6 446
Kitikmeot	6 587	6 699	6 699	6 791	7 056
Iqaluit	6 523	6 634	6 634	6 725	6 987

Note : Les seuils de la MPC-N sont préliminaires.

Source : Statistique Canada; totalisations personnalisées.

Le coût de la composante inuusiqattiariniq n'a été appliqué qu'aux familles autochtones au moment de déterminer leur statut de pauvreté⁵⁴. Pour déterminer le statut de pauvreté parmi les familles non autochtones, on a supprimé la composante inuusiqattiariniq.

Compte tenu de la complexité du dénombrement d'une liste d'articles et du manque de sources de données robustes sur les prix ou les dépenses pour le territoire, la méthode d'établissement des prix de la composante inuusiqattiariniq serait déterminée en fonction du jugement des experts. D'après les sources de données disponibles⁵⁵, un multiplicateur fixe serait appliqué au coût de la composante des autres nécessités pour estimer le coût global des éléments qui pourraient soutenir les activités susmentionnées de la composante inuusiqattiariniq⁵⁶. Le tableau A.7 montre les coûts préliminaires de la composante inuusiqattiariniq pour les régions de la MPC-N du Nunavut en se basant sur cette approximation.

54. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la note de bas de page n° 9.

55. Données de l'EDM des provinces et territoires, données sur les prix recueillies par Statistique Canada ou fournies par le gouvernement du Nunavut, données administratives utilisées comme données de remplacement (p. ex. valeur des dons de charité pour estimer la participation communautaire), etc.

56. Le multiplicateur fixe pour la MPC-N du Nunavut serait de 0,25.

Couverture de programmes

La nécessité de fournir du soutien pour les services de santé mentale, de traumatologie et de toxicomanie, ainsi que de maintenir le mode de vie inuit est reconnue par tous les ordres de gouvernement. Le gouvernement du Nunavut, les organisations autochtones nationales et le gouvernement du Canada reconnaissent tous l'importance d'offrir du soutien au moyen de diverses méthodes (p. ex., programmes de soutien du revenu, programmes de counseling en matière d'alcool et de drogues, services de counseling en santé mentale) pour aider à améliorer la vie des habitants du territoire.

Le maintien du financement des programmes de soutien du revenu et de qualité de vie est essentiel pour appuyer les efforts de réduction de la pauvreté déployés par tous les ordres de gouvernement. Bien que des coûts importants soient associés à ces programmes, tout coût restant engagé directement par la famille de référence de la MPC-N du Nunavut serait pris en compte dans la composante inuusiqattiariniq.

En plus de ces programmes gouvernementaux, il existe de nombreux programmes à l'échelle des communautés (p. ex., programmes éducatifs « sur le territoire » offerts par les écoles, programmes de fabrication de vêtements traditionnels, programmes de chasse), mais ils sont en grande partie couverts par différents modèles de financement. Tout coût restant engagé directement par la famille de référence de la MPC-N du Nunavut serait pris en compte dans la composante inuusiqattiariniq.

Bien qu'ils ne représentent pas un coût direct important pour la famille de référence de la MPC-N du Nunavut, il existe des problèmes connus en matière d'accessibilité aux services, aussi bien sur le plan physique (p. ex., services de santé spécifiques qui ne sont pas offerts dans la région) que financier (p. ex., services à l'extérieur de la région qui peuvent ne pas être abordables, comme des services de santé psychologique ou mentale qui ne sont pas souvent couverts par l'assurance). On ne saurait trop insister sur l'importance de ces programmes.

De plus, si le financement de ces programmes était ultérieurement réduit ou modifié de sorte que la famille de référence doive payer la totalité ou une partie des coûts, la prochaine révision de la MPC-N du Nunavut devrait en tenir compte.

Enfin, il pourrait y avoir une méconnaissance générale des services et programmes visant à répondre à tous les besoins des Inuit. Selon certains renseignements, il existerait des normes culturelles décourageant l'expression verbale directe d'une plainte. Aussi, il y aurait des attentes réduites quant à ce que signifie être en santé en raison de différents facteurs, dont les obstacles de longue date à l'accès à des soins de santé adéquats (Tungasuvvingat Inuit, 2017).

Méthodologie proposée pour la MPC-N du Nunavut : revenu disponible

Pour qu'une famille soit considérée comme étant dans la pauvreté, son revenu disponible doit être inférieur au montant seuil du panier pour sa taille familiale et sa région.

Le revenu disponible est défini comme le revenu total (y compris les transferts gouvernementaux) après déduction de l'impôt sur le revenu, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, à l'assurance-emploi et à un régime de pension agréé, les cotisations syndicales, les frais de garde d'enfants, les pensions alimentaires versées, etc⁵⁷.

Il est proposé que le concept du revenu disponible pour le Nunavut respecte la méthodologie de la MPC de l'année de base 2018. Plus précisément, il apportera des rajustements, dans la mesure du possible, pour tenir compte d'autres types de mode d'occupation (c.-à-d., les propriétaires avec ou sans hypothèque et les locataires subventionnés) et des répercussions associées à l'impôt sur les gains en capital.

57. Les revenus et les sources de revenus sont principalement tirés des données fiscales, qui ne comprennent pas les transferts en nature. Pour en savoir davantage sur les transferts en nature, voir la section « Programme de recherche prospectif pour la MPC-N du Nunavut ».

Définir la pauvreté avec un seuil de faible revenu

Comme indiqué dans *Une chance pour tous*, le gouvernement du Canada reconnaît que la pauvreté est un problème multidimensionnel qui ne peut être entièrement saisi en considérant uniquement les revenus et les coûts, comme c'est le cas avec la MPC. Toutefois, Statistique Canada et EDSC croient que la MPC est une étape clé pour saisir le lien entre le faible revenu et les autres dimensions de la pauvreté. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres dimensions de la pauvreté mesurées par le gouvernement du Canada, voir le [Tableau de bord officiel de la pauvreté au Canada](#) qui se trouve dans le [Carrefour des dimensions de la pauvreté](#).

Ajustement selon le type de mode d'occupation

À l'instar de la MPC de l'année de base 2018 et de la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, la méthodologie proposée pour la MPC-N du Nunavut comporterait un ajustement, dans la mesure du possible,



pour les modes d'occupation autres que les logements locatifs non-subsidés, comme les propriétaires avec ou sans hypothèque et les familles vivant dans des logements subsidés. Cela permettrait de placer les familles de tous les modes d'occupation sur un pied « plus égalitaire » avec les familles dans les logements locatifs non-subsidés au moment de déterminer leur statut de pauvreté. Cependant, vu la quantité limitée de données nécessaires pour faire des estimations, les ajustements selon le type de mode d'occupation (ATMO) seraient définis uniquement pour la capitale et les régions à l'extérieur de la capitale, plutôt que pour chaque région de la MPC-N du Nunavut comme c'est le cas pour les autres MPC.

Résumé du processus

L'ajustement selon le type de mode d'occupation serait obtenu en soustrayant les coûts de logement typiques pour un type de mode d'occupation particulier des coûts

de logement subsidé calculés au moment de l'élaboration du panier. Ces valeurs d'ATMO seraient calculées pour un logement de trois chambres pour une famille de cinq personnes dont le revenu est inférieur aux sept premiers déciles de revenu pour deux régions de la MPC-N du Nunavut, une pour la capitale et les trois régions regroupées de la MPC-N du Nunavut situées à l'extérieur de la capitale.

Les valeurs de l'ATMO sont basées sur la Norme nationale d'occupation élaborée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour une famille de cinq personnes, puis les valeurs équivalentes pour les autres tailles de famille sont calculées à l'aide de la méthode de la racine carrée. Ces ATMO sont ensuite ajoutés au revenu disponible lors de l'évaluation de la situation de pauvreté.

Les frais de logement pour chaque mode d'occupation sont estimés pour l'année de base. Compte tenu des limites des données, les sept premiers déciles de revenu ont été pris en compte dans le calcul des moyennes des coûts du logement, ce qui représente un changement par rapport à la MPC de 2018 et à la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, qui ont utilisé un modèle pour estimer les coûts de logement pour les familles dans le deuxième décile de revenu.

La MPC-N du Nunavut ne considère pas directement la disponibilité des logements dans le territoire, mais la traite indirectement en utilisant les indices annuels pour estimer l'augmentation des prix au fil du temps. Par conséquent, les coûts des types de mode d'occupation reflètent les coûts estimés pour une année de référence donnée, mais ne reflètent pas la disponibilité de chaque type de mode d'occupation dans une région spécifique de la MPC-N du Nunavut.

Tableau A.8
Ajustement selon le type d'occupation en dollars courants de 2018, par région de la MPC-N, famille de cinq personnes, 2018

Régions de la MPC-N	Propriétaires avec une hypothèque	Propriétaires sans hypothèque	Locataires subventionnés
	dollars courants		
Baffin, excluant Iqaluit	12 492	15,684	19 889
Kivalliq	12 492	15,684	19 889
Kitikmeot	12 492	15,684	19 889
Iqaluit	23 284	26,615	19 864

Note : L'ajustement du type de mode d'occupation est préliminaire. Les ajustements négatifs du type d'occupation ont été fixés à zéro.

Source : Statistique Canada; totalisations personnalisées.

Propriétaires sans hypothèque

Pour les propriétaires sans hypothèque, les frais de logement comprennent les impôts fonciers, les frais de services publics, les frais de copropriété, les coûts des appareils électroménagers et les frais d'assurance habitation de base. Comme indiqué ci-dessus, ceux-ci sont estimés à partir des données du Recensement de 2016 pour un logement de trois chambres à coucher pour la capitale et à l'extérieur de la capitale.

Propriétaires avec hypothèque

En ce qui a trait à la MPC-N du Nunavut, les frais de logement pour les propriétaires avec hypothèque seraient constitués des impôts fonciers, des frais de services publics, des frais de copropriété, des frais d'assurance habitation de base et des versements d'intérêts hypothécaires. Seuls les propriétaires appartenant aux sept premiers déciles de revenu ont été pris en compte lors de l'estimation des coûts moyens des logements.

La principale différence, par rapport aux propriétaires sans hypothèque, est la composante des frais d'intérêts (qui est de zéro pour les propriétaires sans hypothèque)⁵⁸. En raison des limites relatives aux données, quelques changements par rapport à la MPC de base de 2018 ont été nécessaires dans le calcul des ATMO pour les propriétaires avec hypothèque. Tout d'abord, les coûts d'intérêt hypothécaire ont été estimés à l'aide des données de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL), et non de celles de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF). Deuxièmement, le calcul a été effectué pour les hypothèques sur les logements de trois chambres seulement, sans tenir compte du groupe d'âge.

Locataires subventionnés

Pour les locataires vivant dans des logements subventionnés, les ATMO sont déterminés en estimant le coût moyen d'un logement subventionné de trois chambres pour une famille faisant partie des sept premiers déciles de revenu, puis en mesurant la différence entre son coût et le coût de logement correspondant dans la composante du panier de la MPC. Pour les locataires subventionnés, les coûts de logement comprennent le loyer payé plus les frais de services publics et les frais d'assurance applicables.

Au Nunavut, la plupart des logements locatifs sont subventionnés pour réduire les coûts élevés du logement, ce qui contribuerait également à attirer et à maintenir en poste des employés. De plus, la source de la subvention peut varier (p. ex. public, gouvernemental ou privé). En raison des diverses sources de subvention, de nombreuses personnes résidant au Nunavut ne sont peut-être pas conscientes que leur loyer est subventionné. Puisque l'ECR pour le Nord ne fournit aucun renseignement quant aux logements locatifs qui sont subventionnés, les renseignements ont été imputés à l'aide des données du Recensement de 2016.

58. Comme cela s'est fait pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, le taux d'intérêt qui serait utilisé pour calculer les intérêts payés sur les hypothèques en cours serait fondé sur la méthodologie de l'indice du coût de l'intérêt hypothécaire (ICIH) de la DPC, qui comprend différentes durées pour les hypothèques et des options à taux fixe et variable. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir le [Document technique concernant la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#).

Après de multiples consultations avec nos partenaires du gouvernement du Nunavut, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de la Société d'habitation du Nunavut, la décision a été prise de modifier légèrement l'indicateur de subvention figurant dans la base de données du recensement. Plus précisément, chaque logement locatif non subventionné de trois chambres à coucher dont le loyer mensuel était inférieur à 1 500 \$ a été considéré comme un logement locatif subventionné.

Impôt sur les gains en capital

Les gains ou pertes de capital surviennent lorsqu'un particulier cède ou transfère une immobilisation (p. ex., un terrain, des bâtiments, des actions, des obligations, des fonds communs de placement). Ni la MPC ni la MPC-N n'inclut les valeurs de ces gains ou pertes de capital dans le revenu disponible, mais pour que l'impôt qui est déduit du revenu disponible tienne compte de ces gains ou pertes, un ajustement doit être apporté au revenu disponible afin d'en annuler les incidences fiscales⁵⁹.

Montant d'imputation des dépenses médicales

Les frais médicaux sont l'une des dépenses non discrétionnaires déduites du revenu après impôt pour calculer le revenu disponible de la MPC-N du Nunavut. Ces frais médicaux comprennent les dépenses pour les médicaments d'ordonnance, les lunettes, les services médicaux et l'équipement de soins de santé, les soins dentaires et les dépenses relatives aux primes d'assurance maladie et d'assurance dentaire.

Lors du calcul du revenu disponible, les dépenses médicales tirées des formulaires d'impôt sont utilisées si la valeur des dépenses médicales déclarées sur le formulaire d'impôt est plus grande que zéro. Si un répondant adulte à l'ECR⁶⁰ n'est pas couplé aux données fiscales, ou si les frais médicaux qu'il réclame aux fins d'impôt sont nuls⁶¹, une valeur d'imputation au niveau territorial est utilisée⁶².

59. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée pour calculer l'impôt sur les gains en capital, voir le [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#).

60. Personnes de 16 ans ou plus.

61. Pour pouvoir réclamer un montant aux fins de l'impôt, les frais médicaux doivent dépasser le moindre de 3 % du revenu net ou un seuil minimum.

62. Le montant proposé pour la valeur imputée des frais médicaux est 386 \$ pour 2018. L'IPC « ensemble » du territoire serait par la suite utilisé pour ajuster ce montant aux années subséquentes.

Annexe B : Nombre de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté

Tableau B

Estimations et intervalles de confiance¹ pour le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, MPC-N du Nunavut et certains groupes démographiques, 2018 à 2021

	Nombre de personnes en situation de pauvreté											
	2018			2019			2020			2021		
	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure
	nombre											
Région												
Nunavut	13 400	15 300	17 100	11 500	13 900	16 200	10 100	13 600	17 200	11 700	14 600	17 600
Groupe d'âge												
Personnes de moins de 18 ans	6 000	7 200	8 400	4 800	6 000	7 200	4 300	6 300	8 300	4 300	6 200	8 000
Personnes de 18 à 64 ans	6 600	7 500	8 300	6 200	7 500	8 800	5 200	7 000	8 800	5 900	8 000	10 100
Personnes de 65 ans et plus	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Type de famille												
Personnes vivant dans une famille économique	12 300	14 300	16 300	10 000	12 400	14 700	8 700	12 200	15 600	9 900	13 000	16 200
Personnes ne faisant pas partie d'une famille économique	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F

F trop peu fiable pour être publié

¹ Les limites supérieures et inférieures sont établies à un niveau de confiance de 95 %.

Note : Les estimations sont basées sur les seuils préliminaires de la MPC-N. Aucune variations n'est statistiquement significative.

Source : Enquête canadienne sur le revenu, Statistique Canada; totalisations personnalisées.

Annexe C : Régions visées par la MPC-N du Nunavut

Carte C.1

Régions visées par la MPC-N du Nunavut



Notes : Région de Baffin, à l'exclusion d'Iqaluit correspond à Baffin, Nunavut (6204) à l'exclusion d'Iqaluit, Nunavut (6204003). Région de Kivalliq correspond à Keewatin, Nunavut (6205). Région de Kitikmeot correspond à Kitikmeot, Nunavut (6208). Iqaluit correspond à Iqaluit, Nunavut (6204003).

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016. Les régions de Nunavut sont basées sur la Classification géographique type (CGT 2016).

Tableau C.2 : Liste des subdivisions de recensement par région de la MPC-N au Nunavut, limites du Recensement de 2016

Tableau C.2

Liste des subdivisions de recensement du Nunavut, par région de la MPC-N, limites du Recensement de 2016

Régions de la MPC-N	Subdivision de recensement
Baffin, excluant Iqaluit	Arctic Bay (6204018)
	Baffin, Unorganized (6204030)
	Cape Dorset (6204007)
	Clyde River (6204015)
	Grise Fiord (6204025)
	Hall Beach (6204011)
	Igloolik (6204012)
	Kimmirut (6204005)
	Nanisivik (6204019)
	Pangnirtung (6204009)
	Pond Inlet (6204020)
	Qikiqtarjuaq (6204010)
	Resolute (6204022)
Sanikiluaq (6204001)	
Kivalliq	Arviat (6205015)
	Baker Lake (6205023)
	Chesterfield Inlet (6205019)
	Coral Harbour (6205014)
	Keewatin, Unorganized (6205033)
	Nauyasat (6205027)
	Rankin Inlet (6205017)
	Whale Cove (6205016)
Kitikmeot	Bathurst Inlet (6208065)
	Cambridge Bay (6208073)
	Gjoa Haven (6208081)
	Kitikmeot, Unorganized (6208098)
	Kugaaruk (6208047)
	Kugluktuk (6208059)
	Taloyoak (6208087)
	Umingmaktok (6208068)
Iqaluit	Iqaluit (6204003)

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016; tableau personnalisé.

Annexe D : Facteurs d'ajustement de la MPC-N du Nunavut en fonction des indices spatiaux

Tableau D.1
Facteurs d'ajustement des indices spatiaux de la composante de l'alimentation de la MPC-N, par région de la MPC-N, 2018

Régions de la MPC-N	Graisses et huiles	Fruits et légumes	Aliments protéinés	Aliments à grains entiers
Baffin, excluant Iqaluit	1,06	1,04	1,07	1,07
Kivalliq	0,90	0,87	0,92	0,97
Kitikmeot	0,92	1,02	1,00	1,03
Iqaluit	1,00	1,00	1,00	1,00

Source : Statistique Canada; totalisations personnalisées.

Formule D.2 : Formule de la composante de l'alimentation de la MPC-N du Nunavut pour les régions à l'extérieur de la capitale

La méthode proposée pour estimer les coûts de la composante de l'alimentation à l'extérieur des capitales peut être décrite de la façon suivante :

Premièrement des indices correspondant à chacun des quatre groupes alimentaires seraient calculés à partir des données sur l'indemnité de vie chère (IVC), I_c^{LCD,FG_i} , et des données fournies par le coordonnateur statistique territorial, I_c^{T,FG_i} , pour créer des indices spatiaux au niveau communautaire. Une somme pondérée serait ensuite appliquée aux indices communautaires pour obtenir les indices de région pour la MPC-N du Nunavut, $I_n^{FG_i}$.

$$I_n^{FG_i} = \sum_{c \in n} \left[\left(\frac{I_c^{T,FG_i} + I_c^{LCD,FG_i}}{2} \right) \times w_c \right]; i = 1, \dots, 4 \text{ et } n = \text{Baffin sauf Iqaluit, Kivalliq et Kitikmeot}$$

où :

I_c^{LCD,FG_i} = Indice spatial pour l'IVC pour un groupe alimentaire donné i pour la communauté c

I_c^{T,FG_i} = Indice spatial fourni par le territoire pour un groupe alimentaire donné i pour la communauté c

w_c = Poids de la population fondé sur le Recensement de 2016 pour la communauté c

Deuxièmement, ces indices seraient appliqués aux coûts de leur capitale respective, pour chacun des quatre groupes d'aliments que l'on trouve dans le PPNC (c.-à-d. les fruits et légumes, les aliments sources de protéines, les aliments à grains entiers et les gras non saturés).

Finalement, ces résultats seraient agrégés pour calculer le coût de la composante alimentaire de chacune d'une région spécifique de la MPC-N du Nunavut, FC_n .

$$FC_n = \sum_{i=1}^4 \left(I_n^{FG_i} \times FC_{CAP}^{FG_i} \right) \times 1.05; i = 1, \dots, 4 \text{ et } n = \text{Baffin sauf Iqaluit, Kivalliq et Kitikmeot}$$

où :

$I_n^{FG_i}$ = le multiplicateur du groupe alimentaire pour la région de la MPC-N n

$FC_{CAP}^{FG_i}$ = les coûts alimentaires pour la capitale pour le groupe d'aliments i

Annexe E : Liste non prescriptive des possibles dépenses engagées par les familles couvertes dans la composante inuusiqtattarniq

Tableau E

Liste non prescriptive des possibles dépenses engagées par les familles couvertes dans la composante inuusiqtattarniq

Activité	Possible article	Article facturé	Coût et unité
Équipement pour la fabrication de vêtements traditionnels	Machine à coudre	Machine à coudre légère et complète Brother XM2701	220 \$
	Fusil	Carabine à verrou T3X Lite acier inoxydable Tikka	1 300 \$
	Munitions	Munitions de fusil Winchester Deer Season XP Calibre : .243 Winchester, Poids de la balle : 95 grains	105 \$ par boîte de 20 cartouches
Équipement de chasse et de préparation d'aliments traditionnels	Permis de chasse	Gouvernement du Nunavut	16 \$
	Coûts de l'essence pour les voyages de chasse, annuels	Gouvernement du Nunavut	330 à 347 \$, estimé à 300 L
	Coûts des vignettes	Gouvernement du Nunavut	De 15 \$ à 35 \$ par animal
Programmes pour enfants et promotion de la culture inuite	Livres pour enfants en inuktitut	Prix d'Indigo et d'Amazon	10 à 20 \$ par livre
Services de soutien en santé physique et/ou mentale	Paiements directs pour le counselling et la thérapie	Séances de psychothérapie	Varie selon le type et la durée
	Coûts relatifs à la mobilisation communautaire	Montant de remplacement - Renseignements sur le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance de l'ARC pour une famille de 5	650 \$
Activités de mobilisation communautaire	Voyage pour assister à des événements communautaires clés	Vols pour assister à des funérailles dans des collectivités éloignées en utilisant Canadian North	De 2 000 à 4 000 \$ par personne, sans compter l'escompte pour soins de compassion
	Services postaux pour échanger des biens entre différentes collectivités	Prestation pancanadienne de Postes Canada	De 18 à 30 \$ par colis

Source : Statistique Canada; totalisations personnalisées.

Annexe F : Comparaison méthodologique entre la MPC (de l'année de base 2018), la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et la MPC-N du Nunavut

Tableau F
Comparaison méthodologique entre la MPC (de l'année de base 2018), la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et la MPC-N du Nunavut

Composante	MPC	MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest	MPC-N du Nunavut
Logement	<ul style="list-style-type: none"> Normes nationales d'occupation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la famille modèle Utilise le Recensement de 2016 Loyer médian d'un logement locatif de trois chambres à coucher Logements locatifs non subventionnés 	<ul style="list-style-type: none"> Normes nationales d'occupation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la famille modèle Utilise le Recensement de 2016 Loyer médian d'un logement locatif de trois chambres à coucher Logements locatifs non subventionnés 	<ul style="list-style-type: none"> Normes nationales d'occupation de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour la famille modèle Utilise le Recensement de 2016 Loyer médian d'un logement locatif de trois chambres à coucher Logements locatifs non subventionnés Due à une limitation des données, une seule estimation du coût de logement pour les régions à l'extérieur de la capitale est possible
	<ul style="list-style-type: none"> Suppléments aux coûts des appareils électroménagers Montant pour l'assurance du locataire inclus Les ajustements annuels utilisent les indices d'ensemble provinciaux" 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun supplément aux coûts des appareils électroménagers Montant pour l'assurance du locataire inclus Les ajustements annuels utilisent les indices d'ensemble territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun supplément aux coûts des appareils électroménagers Montant pour l'assurance du locataire inclus Les ajustements annuels utilisent l'indice d'ensemble territorial
Transport	<ul style="list-style-type: none"> Utilise une moyenne pondérée des coûts du transport en commun et du transport privé (les centres de population de moins de 30 000 habitants n'ont que des coûts du transport privé) Panier pondéré de cinq véhicules compacts et des coûts connexes Véhicules de huit ans, valeur amortie sur cinq ans avec une durée de financement de 36 mois 1 200 litres d'essence par an 	<ul style="list-style-type: none"> Utilise uniquement le coût du transport privé Panier pondéré d'une voiture compacte usagée et d'un VUS usagé Véhicules de huit ans, valeur amortie sur cinq ans avec une durée de financement de 36 mois 1 200 litres d'essence par an dans les capitales, un peu plus à l'extérieur des capitales 	<ul style="list-style-type: none"> Utilise uniquement le coût du transport privé Aucune voiture compacte ou véhicule utilitaire sport
	<ul style="list-style-type: none"> Coût des titres de transport en commun mensuels pour deux adultes et un enfant et un montant supplémentaire suffisant pour 12 trajets aller-retour en taxi Non applicable (aucune différence pour les collectivités accessibles uniquement par avion) 	<ul style="list-style-type: none"> Ne s'applique pas (aucun frais de transport en commun) Pour les collectivités accessibles uniquement par avion dans les Territoires du Nord-Ouest, les coûts sont associés à l'achat d'un nouveau VTT de qualité moyenne et d'une motoneige, amortis sur huit ans avec une durée de financement de 36 mois 	<ul style="list-style-type: none"> Ne s'applique pas (aucun frais de transport en commun) Pour toutes les collectivités, les coûts sont associés à l'achat d'un nouveau véhicule tout-terrain (VTT) de qualité moyenne et d'une motoneige, amortis sur huit ans avec une durée de financement de 36 mois
	<ul style="list-style-type: none"> Les ajustements annuels utilisent les indices provinciaux des prix du transport privé 	<ul style="list-style-type: none"> Les ajustements annuels utilisent les indices territoriaux des prix du transport privé 	<ul style="list-style-type: none"> Les ajustements annuels utilisent l'indice d'ensemble territorial
Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> Panier de provisions nutritif - Canada (PPNC) de 2019 de Santé Canada 	<ul style="list-style-type: none"> Panier de provisions nutritif Canada (PPNC) de 2019 de Santé Canada 	<ul style="list-style-type: none"> Une version modifiée du Panier de provisions nutritif - Canada (PPNC) de 2019 de Santé Canada pour tenir compte des aliments traditionnels Comprend les aliments traditionnels
	<ul style="list-style-type: none"> Un supplément de 5 % est ajouté au coût total du panier de 2019 pour des aliments et boissons divers Prix recueillis dans 38 villes à travers les provinces Les ajustements annuels utilisent les indices provinciaux des aliments achetés en magasin 	<ul style="list-style-type: none"> Un supplément de 5 % est ajouté au coût total du panier de 2019 pour des aliments et boissons divers Prix recueillis dans les capitales territoriales, ajustés à l'aide d'indices spatiaux pour les collectivités à l'extérieur des capitales Les ajustements annuels utilisent les indices territoriaux des aliments achetés en magasin 	<ul style="list-style-type: none"> Un supplément de 5 % est ajouté au coût total du panier de 2019 pour des aliments et boissons divers Prix recueillis dans les capitales territoriales, ajustés à l'aide d'indices spatiaux pour les collectivités à l'extérieur des capitales Les ajustements annuels utilisent l'indice d'ensemble territorial

Tableau F
Comparaison méthodologique entre la MPC (de l'année de base 2018), la MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et la MPC-N du Nunavut, suite

Composante	MPC	MPC-N du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest	MPC-N du Nunavut
Habillement	<ul style="list-style-type: none"> • Panier de Niveau de vie acceptable (NVA) du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest de 2012 • Prix recueillis dans 11 villes à travers les provinces • Ne s'applique pas (aucun ajustement fait au panier du NVA) • Les ajustements annuels utilisent les indices provinciaux des prix de l'habillement et des chaussures 	<ul style="list-style-type: none"> • Panier de Niveau de vie acceptable (NVA) du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest de 2012 • Prix recueillis dans les capitales territoriales. Pour les zones situées en dehors des capitales, une moyenne pondérée des coûts liés à un déplacement vers la capitale territoriale la plus proche et du coût de la commande en ligne. • Des ajustements sont apportés au calendrier de remplacement ainsi qu'au panier du NVA en raison du climat nordique des deux territoires. • Les ajustements annuels utilisent les indices territoriaux des prix de l'habillement et des chaussures 	<ul style="list-style-type: none"> • Une version modifiée du Panier du Niveau de vie acceptable (NVA) de 2012 du Conseil de planification sociale de Winnipeg et de Winnipeg Harvest pour inclure les vêtements traditionnels • Comprend les vêtements traditionnels, plus des coûts de réparation de 5 % • Prix recueillis dans les capitales territoriales. Pour les zones situées en dehors des capitales, une moyenne pondérée des coûts liés à un déplacement vers la communauté la plus proche et du coût de la commande en ligne. • Des ajustements sont apportés au calendrier de remplacement ainsi qu'au panier du NVA en raison du climat nordique des deux territoires et afin d'apporter des ajustements pour l'inclusion d'articles vestimentaires traditionnels • Les ajustements annuels utilisent l'indice d'ensemble territorial
Autres nécessités	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplicateur fixe (75,4 %) utilisant les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) sur le coût total des composantes d'aliments et de vêtements pour chaque région de la MPC. • Montant provincial supplémentaire pour les services de téléphonie cellulaire • Les ajustements annuels utilisent les indices d'ensemble provinciaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplicateur fixe (75,4 %) utilisant les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) sur le coût total des composantes d'aliments et de vêtements pour chaque région de la MPC-N. • Montant territorial supplémentaire pour les services de téléphonie cellulaire • Les ajustements annuels utilisent les indices d'ensemble territoriaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplicateur fixe (75,4 %) utilisant les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) sur le coût total des composantes d'aliments et de vêtements pour chaque région de la MPC-N. • Montant territorial supplémentaire pour les services de téléphonie cellulaire • Les ajustements annuels utilisent l'indice d'ensemble territorial
Inuusiqattarniq	<ul style="list-style-type: none"> • Ne s'applique pas 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne s'applique pas 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilise un ratio fixe fondé sur le jugement d'experts, multiplié par rapport aux autres coûts de la composante des nécessités.
Revenu disponible	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu total (y compris les transferts gouvernementaux), moins l'impôt sur le revenu et plusieurs dépenses obligatoires • Trois types de modes d'occupation • L'imputation des dépenses médicales utilise les données provinciales 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu total (y compris les transferts gouvernementaux), moins l'impôt sur le revenu et plusieurs dépenses obligatoires • Trois types de modes d'occupation • L'imputation des dépenses médicales utilise les données territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> • Revenu total (y compris les transferts gouvernementaux), moins l'impôt sur le revenu et plusieurs dépenses obligatoires • Trois types de modes d'occupation • Limites des données, un seul ajustement du type de mode d'occupation pour les régions à l'extérieur de la capitale est possible • L'imputation des dépenses médicales utilise les données territoriales

Annexe G : Incidence sur les taux de pauvreté du Nunavut en excluant la composante inuusiqtattarniq

Tableau G.1
Estimations et intervalles de confiance¹ pour le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, MPC-N moins la composante inuusiqtattarniq, Nunavut et certains groupes démographiques, 2018 à 2021

Région	Pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté											
	2018			2019			2020			2021		
	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure
	pourcentage											
Nunavut	34,2	39,7	45,3	28,5	34,3	40,0	22,9	31,6	40,3	26,3	33,3	40,3
Groupe d'âge												
Personnes de moins de 18 ans	42,0	51,9	61,7	30,6	38,1	45,7	27,0	41,0	55,1	25,4	39,0	52,6
Personnes de 18 à 64 ans	28,8	32,6	36,4	26,9	32,5	38,2	19,7	27,1	34,6	23,9	31,4	38,9
Personnes de 65 ans et plus	15,5	29,5	43,4	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Type de famille												
Personnes vivant dans une famille économique	34,2	40,9	47,5	26,6	33,0	39,4	20,8	30,3	39,9	23,5	31,9	40,3
Personnes ne faisant pas partie d'une famille économique	13,2	27,8	42,4	36,4	47,3	58,2	25,1	44,4	63,8	20,4	46,6	72,9

F trop peu fiable pour être publié

¹ Les limites supérieures et inférieures sont établies à un niveau de confiance de 95 %.

Note : Les estimations sont fondées sur les seuils provisoires de la MPC-N pour lesquels la composante inuusiqtattarniq a été supprimée. Aucune des variations n'est statistiquement significative.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu; totalisations personnalisées.

Tableau G.2
Estimations et intervalles de confiance¹ pour le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, MPC-N moins la composante inuusiqtattarniq, Nunavut et certains groupes démographiques, 2018 à 2021

Région	Pourcentage de la population vivant sous le seuil de la pauvreté											
	2018			2019			2020			2021		
	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure	Limite inférieure	Estimation	Limite supérieure
	nombre											
Nunavut	12 100	14 100	16 000	10 200	12 300	14 300	8 300	11 500	14 700	9 700	12 200	14 900
Groupe d'âge												
Personnes de moins de 18 ans	5 500	6 900	8 300	4 100	5 100	6 100	3 600	5 400	7 200	3 200	5 200	7 200
Personnes de 18 à 64 ans	6 000	6 700	7 500	5 700	6 900	8 100	4 300	5 900	7 600	5 200	7 000	8 700
Personnes de 65 ans et plus	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F
Type de famille												
Personnes vivant dans une famille économique	11 100	13 200	15 400	8 700	10 800	12 900	6 900	10 000	13 200	7 900	10 700	13 500
Personnes ne faisant pas partie d'une famille économique	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F	F

F trop peu fiable pour être publié

¹ Les limites supérieures et inférieures sont établies à un niveau de confiance de 95 %.

Note : Les estimations sont fondées sur les seuils provisoires de la MPC-N pour lesquels la composante inuusiqtattarniq a été supprimée. Aucune des variations n'est statistiquement significative.

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur le revenu; totalisations personnalisées.

Annexe H : Comparaison des seuils de la MPC-N du Nunavut avec certains autres seuils de la MPC-N

Tableau H :

Seuils et composantes de la mesure fondée sur un panier de consommation (MPC) pour certaines régions de la MPC et tailles de familles de référence, 2018

		Seuil total	Composante de l'alimentation	Composante des vêtements et des chaussures	Composante du transport	Composante du logement	Composante des autres nécessités	Composante inuusiqattarniq
		Famille de quatre personnes						
		dollars courants						
Région de la MPC	Région							
Province	Région							
Ontario	Ottawa-Gatineau, côté de l'Ontario	47 233	11 399	2 157	4 538	17 822	11 317	...
	Toronto	48 142	10 803	1 846	5 602	19 259	10 633	...
Alberta	Calgary	48 349	11 510	1 858	4 228	19 367	11 386	...
	Edmonton	47 869	11 410	1 858	4 236	19 055	11 311	...
Colombie-Britannique	Vancouver	48 677	11 586	2 074	4 476	19 125	11 416	...
Territoire	Région							
Yukon	Régions rurales du Nord	53 203	15 745	3 673	5 508	12 433	15 844	...
	Régions rurales du Sud	50 895	15 144	3 492	5 239	11 765	15 255	...
	Whitehorse	52 215	12 416	3 246	4 884	18 657	13 012	...
Territoires du Nord-Ouest	Beaufort-Delta	71 611	20 220	4 227	5 859	21 214	20 090	...
	Sahtu	72 526	22 146	3 985	6 176	18 859	21 360	...
	Tijchᑭ	58 962	16 321	3 592	5 313	17 065	16 671	...
	Dehcho	62 289	17 143	3 973	5 547	18 047	17 579	...
	South Slave	59 004	15 763	3 725	5 096	18 069	16 351	...
	Yellowknife	59 926	12 454	3 400	5 141	25 320	13 611	...
Nunavut ^{1,2}	Baffin, excluant Iqaluit	94 767
	Kivalliq	83 165
	Kitikmeot	88 427
	Iqaluit	99 183
		Famille de cinq personnes						
		dollars courants						
Province	Région							
Nunavut		105						
	Baffin, excluant Iqaluit	953	27 717	7 300	10 497	25 363	28 061	7 015
	Kivalliq	92 981	23 704	6 017	7 811	25 363	24 069	6 017
	Kitikmeot	98 864	26 717	6 027	7 823	25 363	26 348	6 587
		110						
	Iqaluit	890	26 367	6 034	7 332	38 542	26 091	6 523

... n'ayant pas lieu de figurer

1 Les seuils pour une famille de cinq personnes au Nunavut ont été convertis en employant la méthode de la racine carrée pour une famille de quatre personnes, à des fins de comparaison.

2 La méthode d'équivalence par racine carrée ne peut pas être appliquée aux montants des composantes individuelles, elle s'applique seulement au montant total du seuil.

Source : *Seuils provinciaux* – Statistique Canada. Tableau 11-10-0066-01 Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base. *Seuils du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest* – Seuils de la Mesure du panier de consommation (MPC) pour la famille de référence selon la région de la Mesure du panier de consommation, la composante et l'année de base. Développement d'une Mesure du panier de consommation nordique de la pauvreté pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, et totalisations personnalisées

Bibliographie

Bowman, S., C. Martin, J. Carlson, J. Clemens, J. Lin, B., Moshfegh, A. (2013). [Food Intakes Converted to Retail Commodities Databases 2003-2008: Methodology and User Guide](#). Département de l'Agriculture des États-Unis, Services de la recherche agricole, Beltsville, Maryland, et Département de l'Agriculture des États-Unis, Service de recherche économique, Washington, D.C.

Société canadienne d'hypothèques et de logement. (2020). [Rapport sur le logement dans le Nord](#). Produit n° NH12-321E-PDF au catalogue.

Nancy Devin, Burton Gustajtis, Keith Lam et Sarah Mcdermott. (2021). « [Développement d'une mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#) ». Produit n° 75F0002M2021007 au catalogue.

Nancy Devin, Eric Dugas, Burton Gustajtis, Sarah McDermott et José Mendoza Rodríguez (2023), « [Lancement du troisième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#) ». Produit n° 75F0002M2023007 au catalogue.

Nancy Devin, Burton Gustajtis et Sarah Mcdermott. (2022). « [Document technique concernant la mesure de la pauvreté fondée sur un panier de consommation nordique pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest](#) ». Produit n° 75F0002M2022004 au catalogue.

Samir Djidel, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam, Isabelle Marchand et Sarah Mcdermott. (2020). « [Rapport du deuxième examen approfondi de la mesure fondée sur un panier de consommation](#) ». Produit n° 75F0002M2020002 au catalogue.

Samir Djidel, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott. (2019a). « [Vers une mise à jour du panier de consommation](#) ». Produit n° 75F0002M2019013 au catalogue.

Samir Djidel, Burton Gustajtis, Andrew Heisz, Keith Lam et Sarah McDermott. (2019 b). « [Définition du revenu disponible dans la mesure fondée sur un panier de consommation](#) ». Produit n° 75F0002M2019014 au catalogue.

Emploi et Développement social Canada. (2018). « [Une chance pour tous – la première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté](#) », produit no SSD-212-08-18E au catalogue.

Guy Fréchet, Pierre Lanctôt, Alexandre Morin et Frédéric Savard. (2010). « [Échelles d'équivalence : une validation empirique](#) ». Comité de direction du Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE). Produit n° 978-2-550-59521-2 au catalogue.

Gouvernement du Nunavut. (2017). « [The Makimaniq Plan 2 A Shared Approach To Poverty Reduction 2017-2022](#) ». Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté.

Gouvernement du Nunavut (2019). « Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté – Notes ». *Lois coutumières inuites et processus décisionnels communautaires*. Salle communautaire de Cambridge Bay. Du 19 au 21 novembre 2019. Document non publié.

Burton Gustajtis, Keith Lam et Sarah McDermott. (2021). « [Propositions pour une mesure du panier de consommation du Nord et son revenu disponible](#) ». Produit n° 75F0002M2021001 au catalogue.

Michael Hatfield, Wendy Pyper et Burton Gustajtis. (2010). « [Premier examen complet de la mesure du faible revenu fondée sur un panier de consommation](#) ». Document de la Direction générale de la recherche appliquée, Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

HEISZ, Andrew. (2019). « [Le point sur l'examen approfondi de la mesure du panier de consommation](#) ». Produit n° 75F0002M2019009 au catalogue.

Impact Economics. (2012). « [Understanding Poverty in Nunavut](#) ». Rapport préparé pour la Table ronde du Nunavut sur la réduction de la pauvreté.

Impact Economics. (2022). *Cost of Living Index Development and Economic Analysis for Poverty Reduction in Inuit Nunangat*. Document non publié (document anglais disponible sur demande par courriel à l'adresse impacteconomics@gmail.com).

Inuit Tapiriit Kanatami. (2014). « [Social Determinants of Inuit Health in Canada](#) ».

Statistique Canada. (2019). « [Modifications méthodologiques apportées à la Mesure du panier de consommation en 2019](#) ». Produit n° 75F0002M2019005 au catalogue.

Statistique Canada. (2016). « [Les lignes de faible revenu : leur signification et leur calcul](#) ». Produit n° 75F0002M2016002 au catalogue.

Statistique Canada. (2012). *Étude de faisabilité de la mesure fondée sur un panier de consommation du Nord*. Document non publié.

Tungasuvvingat Inuit and Well Living House Action Research Centre for Indigenous Infant, Child and Family Health and Well being at the Centre for Urban Health Solutions, St. Michael's Hospital. (2017). « [Our Health counts, Urban Indigenous Health Database project](#) ».

CEE-ONU. (2011), « [Canberra Group Handbook on Household Income Statistics](#) », deuxième édition.

Duncan W. Warltier, Manuelle Landry-Cuerrier et Murray M. Humphries. (2021). « [Valuation of Country Food in Nunavut Based on Energy and Protein Replacement](#) ». Arctic. Vol. 74, n° 3 (septembre 2021), p. 355-371.